



COORDINATION SUD



CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT

ÉTUDE THÉMATIQUE



LE BAROMÈTRE

DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES ET SOLIDAIRES

Analyse de la cohérence des politiques publiques
françaises de solidarité internationale en matière
de lutte contre les changements climatiques



Contact : Camille André (Geres)
Email : c.andre@geres.eu

Site web : www.coordinationsud.org
Email : c.andre@geres.eu

Site web : www.coordinationsud.org

Les documents de la CCD sont réalisés avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.



Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Édition Octobre 2021

Coordination SUD est la plate-forme nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Ces ONG mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, à l'international comme en France, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la commission Climat et développement (CCD). Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. À cette fin, ses membres agissent par (I) le renforcement des capacités des acteurs du développement, (II) la production de savoir en lien avec le monde de la recherche, (III) la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficace auprès des décideuses et décideurs français·e·s et européen·ne·s et (IV) le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun et chacune.

La CCD peut compter, dans ses tâches, sur l'appui de réseaux partenaires en France et dans les pays d'intervention de ses membres. Les organisations membres de la CCD ont pu contribuer à l'élaboration de cette étude. Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid FrancePeuples Solidaires, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubienne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France et RePR.

AUTEURS ET AUTRICES

- Jean-Baptiste Poncelet, Chargé de programmes Amérique latine et référent climat, Acting 4 Life
- Angelo Consoli, Chargé de programmes Amérique latine et référent climat, Acting 4 Life
- Fanny Petitbon, Responsable plaidoyer, CARE France
- Léa Vernhet, Chargée de plaidoyer Climat, CARE France
- Mélanie Pelascini, Chargée de mission analyse et plaidoyer, Coordination SUD
- Camille André, Responsable programme énergie et climat, Geres
- Marina Dubois, Responsable projet Inclusion et Energie, Geres
- Lucas Winkelmann, Chargé de programme Climat et Carbone, Geres
- Alexis Caujolle, Responsable programme accès à l'énergie, Geres
- Mélanie Canino, Chargée de mission Genre et vie associative, GRET
- Guillaume Quelin, Chargé de projet Climat, GRET
- Maud Ferrer, Chargée de projets énergie biomasse, GRET
- Juliette Darlu, Responsable de projets énergie, GRET
- Camille Tignon, Chargée de mission Climat, Énergie et Forêt, Initiative Développement
- Jérémy Gallet, Délégué Général, Electriciens sans frontières
- Tiffanie Petit Goffi, Chargée de communication, Energies pour le Monde



REMERCIEMENTS

Les auteurs et autrices souhaitent adresser leurs remerciements aux personnes dont les contributions et réponses ont permis d'alimenter le contenu du baromètre. Il s'agit de :

- Emma Letellier, Point focale genre et climat de la France auprès de la CCNUCC (*jusqu'en septembre 2021*), – Ministère de la Transition écologique, France
- Laura Marrero, Point focale genre et climat de l'Uruguay auprès de la CCNUCC – Direction Changement Climatique – Ministère de l'Environnement, Uruguay
- Marina Garcia Alonso, Point focale genre et climat de l'Union européenne auprès de la CCNUCC, DG Clima, Commission européenne
- Juan Andres Casas Monsegny, Point focal genre et climat de la Colombie auprès de la CCNUCC – Direction de Changement Climatique et Gestion de Risques, Ministère de l'Environnement, Colombie
- Anne-Lise Koch Lavis et Monsieur Sebastian Paul, Point focaux genre et climat de l'Allemagne auprès de la CCNUCC – Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire, Allemagne
- Maude Dufort-Labbé, Point focale genre et climat du Canada auprès de la CCNUCC (*jusqu'en juin 2021*), Direction générale des affaires internationales- Environnement et Changement climatique Canada, Canada
- Lucie Broechler chargée de mission genre et coordinatrice du réseau des référent-e-s genre, AFD
- Marjolaine Cour, Division Changement Climatique, AFD
- Camille Le Bloa, Appui Environnemental et Social, AFD
- Serge Perrin, Division Changement Climatique, AFD
- Ouafae Sananes, Cellule Lien social, experte genre, AFD
- Jérémy Gasc, Division Energie, AFD
- Nicolas Guichard, Division Energie, AFD
- Grégoire Léna, Division Energie, AFD
- Pauline Larat, Division Climat, AFD
- Christophe Buffet, Division Climat, AFD
- Charlotte Fleur Cristofari, Division Climat, AFD
- Fabio Menten, Chargé de mission expert climat, Proparco, Groupe AFD
- Ariane Ducreux, Responsable de la division infrastructure et énergie, Proparco, Groupe AFD
- Dominique Richard, Chargé de projet climat & énergie, FFEM, AFD
- Armelle Le Comte, Responsable de plaidoyer Climat et énergie, Oxfam France
- Alexandre Poidatz, Chargé de plaidoyer Finance et climat, Oxfam France
- Clément Lugagne, Coordination du réseau Coopérative Internationale Climat et Energie, CICLE
- Marine Pouget, Responsable gouvernance internationale sur le climat, Réseau Action Climat (RAC)
- Aurore Mathieu, Responsable politiques internationales, Réseau Action Climat
- Yamina Saheb, Analyste Sénior des politiques énergétiques, OpenExp Ingénieure
- Lola Vallejo, Directrice du programme Climat, IDDRI
- François Moisan, Chargé scientifique LEAP, Agence Nationale de la Recherche
- Amélie Lougsami, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Quentin Perret, Ministère de la Transition Ecologique
- Cyril Carabot, Secrétaire Général, Syndicat des Energies Renouvelables

SOMMAIRE

Introduction	4	Synthèse	8
1. Genre & Climat	5		
2. énergie & climat	6		
3. Système d'évaluation	6		

1

page 11

GENRE & CLIMAT



© Shutterstock

- P. 12
Thème 1 :
Gouvernance et participation
des femmes aux instances
de décision
- P. 16
Thème 2 :
Accès aux financements
- P. 18
Thème 3 :
Exemplarité et leadership
- P. 20
Thème 4 :
Accès à la technologie
- P. 21
Thème 5 :
Intégration du genre dans les
pratiques de l'Agence
française de développement

2

page 31

ÉNERGIE & CLIMAT



© USGS Unsplash

- P. 32
Thème 1 :
Alignement des
financements avec
l'Accord de Paris
- P. 38
Thème 2 : Performance
climatique des projets
- P. 46
Thème 3 :
Renforcement des capacités
et accompagnement des
politiques énergétiques
- P. 51
Thème 4 :
Innovation & recherche
- P. 54
Thème 5 :
Impact de notre transition
énergétique sur les pays en
développement

Le baromètre des
engagements
climatiques et solidaires
est aussi disponible
sur notre site internet
dans une version
spécialement adaptée à
la consultation en ligne
(<https://www.coordinationsud.org/barometre-climat/accueil/>)



INTRODUCTION

En 2015, 195 délégations de pays et groupes de pays se sont accordés sur un objectif commun : [contenir] l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C. Pour ce faire, l'Accord de Paris laisse la flexibilité aux parties de déterminer elles-mêmes leurs engagements climatiques, sous la forme de contributions déterminées au niveau national (CDN), servant de base pour une déclinaison en objectifs nationaux quantifiés et mesurables. Cependant, selon le rapport de synthèse¹ publié par les Nations unies en septembre 2021, les objectifs actuels de réduction d'émissions définis individuellement par chaque pays dans sa CDN sont clairement insuffisants et placent la planète sur une trajectoire de +2,7°C d'ici la fin du siècle.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES), malgré les engagements pris par les signataires de l'Accord de Paris, continuent d'augmenter au niveau mondial. En mai 2020, le chiffre publié annuellement par l'Institut d'océanographie Scripps sur la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a atteint les 415,26 ppm (parties par million), un record². Pourtant, il est impératif de stopper cette croissance et d'engager le chemin vers la neutralité carbone, à travers la réduction drastique des émissions de GES de tous les pays. Les impacts des changements climatiques se font de plus en plus dévastateurs. Avec eux, la vulnérabilité des populations qui y sont soumises s'accroît et les capacités d'absorption des écosystèmes diminuent. La crise sanitaire a démontré le manque de résilience globale du modèle de développement dominant et a mis en exergue les conséquences économiques que de tels événements peuvent entraîner. Les impacts en seront durables et ne peuvent qu'accentuer le constat de faiblesse de l'humanité face à la crise climatique qui s'annonce. Dans son rapport publié en août 2021, le Groupe d'experts (et d'expertes) intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) conclut que le climat est en train de changer partout dans le monde et plus rapidement que prévu. La température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, soit dix ans plus tôt que la précédente prévision du Giec.

Dans le cadre du Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat (Pamoc), la commission Climat et développement (CDD) de Coordination SUD anime une réflexion collective et pose les bases d'un dialogue institutionnalisé notamment avec les pouvoirs publics et entre les acteurs et actrices Développement-Climat français. La démarche consiste, d'une part, à veiller à la cohérence des politiques publiques françaises dans la mise en œuvre des engagements pris à l'échelle nationale et internationale, d'autre part, à ce que la France fasse preuve d'ambition sur la scène internationale et s'affiche comme un pays moteur de la lutte contre le dérèglement climatique. Les résultats de ces échanges et analyses sont compilés dans un baromètre. Pour chacune des thématiques couvertes, le baromètre examine le degré d'intégration du « prisme climatique » dans les cadres stratégiques et initiatives d'aide au développement de la France avec un focus sur 2 des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par la communauté internationale. Concrètement, il s'agit d'évaluer la prise en compte des enjeux climatiques lors de la définition des modalités d'applications concrètes, dans les projets de développement mis en œuvre ou soutenus par la France, par rapport à ses engagements. Il s'agit d'analyser comment la question climatique est prise en compte dans les projets et inversement, comment les 2 thématiques étudiées sont intégrées dans les projets climat.

1. <https://afiy.co/n816>

2. <https://keelingcurve.ucsd.edu/>

Cet outil se concentre dans un premier temps sur 2 thématiques :

- Le genre, en lien avec l'ODD 5 « *Parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et autonomiser toutes les femmes et les filles* » ;
- L'énergie, en lien avec l'ODD 7 « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable* »

Une prise en compte de l'ODD 13 « *Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* », en trame de fond, permet de proposer un cadre de contrôle des orientations politiques françaises en matière de solidarité internationale.

1. GENRE & CLIMAT

A. Contexte

Premier traité international sur l'environnement à consacrer, dès son préambule, l'importance de prendre en compte les enjeux de droits humains et d'égalité de genre dans l'action climatique, l'Accord de Paris envoie un signal très clair : les changements climatiques ont des impacts sur les dynamiques sociales, notamment en exacerbant des inégalités et injustices existantes.

Il est nécessaire de briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir entre les sexes. Comme l'énonce le préambule du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité de genre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)³ : « *La prise en compte des questions de genre dans la mise en œuvre et dans les moyens de mise en œuvre de la politique et de l'action climatiques peuvent permettre aux Parties de relever le niveau d'ambition, ainsi que renforcer l'égalité des entre les femmes et les hommes, et contribuer à une transition juste pour la population active et à la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au plan national* ».

Garant de l'Accord de Paris, et affichant une démarche volontariste en matière d'égalité femmes-hommes (grande cause du quinquennat, mise en place d'une diplomatie féministe), le gouvernement doit assurer que son action, notamment en matière de développement, permette une lutte efficace contre changements climatiques et inégalités de genre. La prise en compte du genre dans les projets de développement à co-bénéfice climat est donc primordiale, tout comme l'intégration des contraintes climatiques dans les projets de développement visant la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et également entre les filles et les garçons.

B. Objectifs spécifiques

- Analyser les cadres stratégiques de l'aide au développement française et la réalisation des engagements pris par la France en lien avec l'atteinte des cibles de l'ODD 5 et de la cible 13b : « *Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.* » au regard de leur cohérence avec les engagements climatiques pris par la France.
- Évaluer les pratiques françaises à l'échelle des projets soutenus par l'Agence française de développement (AFD) en lien avec les thématiques croisées Genre et Climat.

3. Adopté en décembre 2019 à la COP25 à Madrid, le plan d'action décrit, dans cinq domaines prioritaires, les activités qui contribueront à la réalisation de ses objectifs : 1) renforcement des capacités, partage des connaissances et communication ; 2) représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes ; 3) cohérence ; 4) mise en œuvre favorisant l'égalité des sexes et moyens de mise en œuvre ; 5) suivi et présentation de rapports.

C. Thématiques principales étudiées

Ces thématiques font échos aux grands chantiers identifiés et portés à la fois par les instances internationales (ex. Plan d'action pour le genre de Lima) et les ONG (axes de travail de la commission genre de Coordination SUD).

- Gouvernance et participation des femmes aux instances de décision
- Accès au financement
- Exemplarité et leadership de la France
- Accès à la technologie
- Intégration du genre dans les projets climat de l'AFD

Méthodologie utilisée

1^{er} étape : Revue bibliographique des engagements climatiques pris par la France en termes de solidarité internationale en lien avec l'ODD5⁴ et l'étude de projets déployés par la France.⁵

2^e étape : Échanges avec les interlocuteurs et interlocutrices sur les moyens mis en œuvre pour concrétiser les engagements de la France.

2. ÉNERGIE & CLIMAT

A. Contexte

Énergie & Climat sont deux domaines intrinsèquement liés. Les choix pris par la France en matière de soutien aux renouvelables ou aux fossiles dans le cadre de sa politique de solidarité internationale peuvent avoir des répercussions majeures en termes de croissance des émissions de GES dans le monde.

L'énergie est donc un enjeu clé de l'atténuation aux changements climatiques car la quantité d'énergie consommée et le choix des technologies utilisées pour la produire ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre. De plus, les conséquences du dérèglement climatique auront un impact fort sur les ressources (biomasse, eau par exemple) et les infrastructures de production et de transport de l'énergie. Il y a donc également un fort enjeu d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'énergie car tous ces facteurs peuvent la rendre inaccessible pour certaines populations (rupture d'approvisionnement, augmentation des prix).

B. Objectifs spécifiques

- Analyser les cadres stratégiques de l'aide au développement française en lien avec l'ODD 7 « *Garantir l'accès de tous (toutes) à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* » - et leur cohérence avec les engagements climatiques pris par la France⁶.
- Se baser sur les données accessibles pour évaluer les pratiques françaises à l'échelle projet sur le terrain en lien avec les thématiques croisées énergie & climat.

1^{er} étape : Revue bibliographique des engagements climatiques pris par la France en termes de solidarité internationale en lien avec l'ODD 7.

2^e étape : Échanges avec les interlocuteurs et interlocutrices sur les moyens mis en œuvre pour concrétiser ses engagements (une liste des entretiens réalisés est disponible en annexe).

3^e étape : Analyse des moyens mis en œuvre à la lumière de l'expérience des membres de la CCD et de leurs retours terrains lorsque le sujet le permet.

C. Thématiques principales étudiées

Le lien entre Énergie et Climat a été analysé sous le prisme des thématiques suivantes :

- Alignement des financements des projets énergétiques avec l'Accord de Paris ;
- Performance climatique des projets énergétiques (atténuation et adaptation) ;
- Renforcement des capacités des populations locales et des politiques énergétiques ;
- Innovation et recherche pour le développement de solutions énergétiques bas carbone ;
- Impact de notre propre transition énergétique sur les pays en développement.

4. Accord de Paris et Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, Agenda 2030, ODD : 5.4/5.5/5.a/5.b/5.C ; 13.b, Engagements du G7 de Biarritz, Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022), CIT de l'AFD « Le genre et la réduction des inégalités hommes-femmes » 2014-2017, Feuille de route de la France pour l'agenda 2030, Stratégie 100% lien social de l'AFD, CIT de l'AFD climat et développement.

5. Facilités climat de l'AFD: Adapt'Action et 2050

6. Agenda 2030, ODD 7, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, LOP-DSLIM, Plan Climat de la France, SNBC, CIS Énergie de l'AFD, CIT climat de l'AFD, Feuille de route de la France pour l'agenda 2030, Déclinaison française de la CDN de l'Union européenne.

3. SYSTÈME D'ÉVALUATION

Chacune de ces thématiques fait l'objet d'une fiche pour laquelle Coordination SUD rappelle le contexte des engagements avant de procéder à une analyse selon trois critères d'évaluation: la concrétisation, la pertinence et l'ambition.

- L'engagement est-il suivi de faits ? Si tel est le cas, cette concrétisation est-elle :
 - Pertinente au regard de l'engagement et de l'enjeu auquel elle entend répondre : les bons leviers ont-ils été activés ?
 - Suffisamment ambitieuse : les moyens nécessaires sont-ils mis en œuvre pour remplir l'engagement ?

Chaque critère peut être noté 0, 0,5 ou 1 selon le cas de figure. A noter que les engagements n'ayant pas été suivis d'actions, ne font pas l'objet d'une analyse sur leur pertinence ou ambition et obtiennent donc une note de « 0 ».

- Entre 2,5 et 3, l'engagement est suivi d'une déclinaison concrète, il est pertinent par rapport à l'objectif attendu, l'enjeu auquel il répond et est suffisamment ambitieux, la note accordée sera donc bonne.
- Entre 1,5 et 2, l'un des 2 critères - pertinence/ambition - n'est pas rempli ou rempli partiellement. La note accordée sera donc moyenne.
- 1 les 2 critères - pertinence/ambition - ne sont pas remplis. Cette note correspond donc à la simple traduction opérationnelle de l'engagement. La note accordée sera donc mauvaise.
- 0 l'engagement n'est pas suivi de déclinaison concrète. Il reste à l'état de déclaration d'intention. La note accordée sera donc nulle.

SYNTHÈSE

Au travers de recherches bibliographiques et d'entretiens avec divers acteurs et actrices d'organismes publics et de la société civile, la Commission Climat et développement de Coordination SUD analyse l'action climatique de la France en termes de solidarité internationale. Les changements climatiques constituent l'une des plus grandes injustices de notre époque, ses effets pèsent de façon disproportionnée sur les personnes et pays du Sud, pourtant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et les plus limités pour s'adapter aux changements climatiques et mener leur transition. La lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal de ce baromètre des engagements climatiques et solidaires, il nous est apparu essentiel de l'analyser au regard d'autres thématiques et notamment au travers des objectifs de développement durable. La première édition de ce baromètre s'est concentrée sur les thématiques du Genre (ODD 5 « Parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et autonomiser toutes les femmes et les filles ») et de l'Énergie (ODD 7 « Garantir l'accès de (toutes et) tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable »).

Genre & Climat

Les changements climatiques ont des impacts sur les dynamiques sociales, notamment en exacerbant des inégalités et injustices existantes. De par leur rôle-clé dans la collecte et la gestion des ressources naturelles (eau, bois..) qui sont de plus en plus rares ou lointaines en raison des impacts climatiques, les femmes et les filles, principalement dans les pays les plus vulnérables, font face à une surcharge de travail, voient leurs moyens de subsistance de plus en plus menacés et sont davantage exposées à des risques pour leur santé et leur sécurité. Néanmoins, elles sont des actrices importantes du changement et détiennent des connaissances et des compétences clé pour accélérer et renforcer les actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques face aux changements climatiques.

L'Accord de Paris consacre, dès son préambule, l'importance de prendre en compte les enjeux de droits humains et d'égalité de genre dans l'action climatique, avec la nécessité de briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir de genre. En novembre 2017, le tout premier Plan d'Action Genre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) été adopté à la COP23, puis complété par un plan d'action quinquennal renforcé adopté à la COP25 en 2019. Son objectif général est de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre des décisions et des mandats relatifs au genre adoptés jusqu'ici dans le cadre du processus de la CCNUCC. En tant que présidente de la COP21 en 2015, la France a joué un rôle de premier plan pour inclure la lutte contre les inégalités de genre comme essentielle dans l'action climatique. Depuis, elle a continué de mettre à profit sa diplomatie au service d'une réflexion et action conjointe contre les changements climatiques et les inégalités de genre, dans plusieurs enceintes internationales dont le G7. Cependant, en tant que gardienne de l'Accord de Paris et porteuse d'une diplomatie féministe, la France doit rehausser l'ambition de ses actions en alignant ses discours avec des actes concrets, mesurables et avec un potentiel d'impact transformatif permettant aux femmes de pouvoir développer et répliquer des solutions en faveur du climat et de la biodiversité et de davantage participer aux décisions régionales, nationales et internationales relatives à ces enjeux. La France a co-organisé des ateliers de renforcement de capacités de négociatrices francophones et apporté une contribution financière limitée et unique à la mise en œuvre du plan d'action Genre de la CCNUCC. Bien que pertinentes, ces actions sont bien trop modestes par rapport au discours et à l'ambition affichée par là. Par ailleurs, le récent départ de la personne point focale Genre et Climat de la France qui avait occupé cette fonction depuis sa création en 2017, et joué un rôle proactif aux niveaux européen et international, peut potentiellement faire perdre du terrain à la France sur ces enjeux. Il est donc primordial que la France assure une transition fluide et rapide afin de continuer de jouer un rôle de premier plan dans le bloc européen lors des négociations genre au sein de la CCNUCC et monte en gamme pour devenir l'un des pays moteurs dans la mise en œuvre du plan d'action Genre de la CCNUCC.

En termes de ressources et d'accès aux financements, l'accès direct des petites et moyennes organisations féministes des pays du Sud - pourtant porteuses de solutions et au cœur des problématiques locales - aux financements climat reste très faible. Si la France a annoncé en 2019, la création d'un fonds de soutien aux organisations féministes et lancé un appel à propositions dédié aux enjeux genre et climat, la pérennisation de ce fonds n'est pas assurée. Et la flexibilité de ses financements et l'inclusion d'organisations de la société civile féministes dans leur diversité font encore l'objet d'un plaidoyer fort de la part de la société civile vis-à-vis de la France. Cela risque donc d'être une réponse insuffisante pour faciliter l'accès direct des OSC féministes locales à ces financements afin qu'elles puissent mener ou répliquer des projets à l'échelle communautaire ; un enjeu clé pour lutter efficacement contre les changements climatiques et les inégalités de genre.

L'innovation technologique est une composante indispensable de la réponse à la crise climatique. La mise au point et le transfert de ces technologies font ainsi l'objet de l'article 10 de l'Accord de Paris. Elles représentent de fait potentiellement un puissant levier de transition et transformation vers un modèle plus résilient, moins carboné et plus équitable. En raison des normes sociales et culturelles, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore très fortes dans l'accès aux technologies climatiques et leurs avantages. Malgré son importance cruciale, ce sujet n'avance pas au sein des enceintes internationales. De fait, il manque aujourd'hui cruellement d'une approche différente pour l'ensemble des processus liés au transfert et développement de technologies Climat qui empêchent un développement ou un transfert de technologies plus juste ou qui corrige ces inégalités.

L'Agence française de développement (AFD), a récemment développé un narratif autour d'approches intégrées permettant de rapprocher les deux engagements structurants de son plan d'orientation stratégique IV (100% lien social et 100% Accord de Paris) et mentionne les enjeux croisés d'inégalités de genre et de vulnérabilités face aux changements climatiques. À ce jour, l'AFD ne dispose pas d'une stratégie publique dédiée au genre, laissant craindre un affaiblissement des ambitions en la matière. L'évaluation de la précédente stratégie Genre et Développement de l'AFD, mentionne même des tensions entre les priorités Climat et Genre, la première bénéficiant d'un portage plus important par la hiérarchie. La réflexion et les actions sur les inégalités croisées et l'articulation entre les priorités Genre et Climat du groupe devront être renforcées, y compris dans les différentes stratégies transversales sur le Genre et le Climat. Une intégration effective du genre, voire une institutionnalisation du genre, requiert des ressources, un personnel et des fonds dédiés à l'accompagnement des équipes, à la prospection et au suivi de projets. Une équipe renforcée, à minimum doublée avec un temps significatif dédié à ces fonctions faciliterait l'intégration du genre au sein des activités. Concernant l'intégration du Genre dans les projets Climat de l'AFD, la Commission Climat et développement s'est concentrée sur deux Facilités Climat. Si la Facilité Adapt'Action semble afficher une volonté d'intégration du genre, les résultats sont mitigés du fait de l'absence de mesures contraignantes. De son côté, la Facilité 2050 intègre le genre au cas par cas, sans toutefois afficher une ambition spécifique. L'ambition d'intégrer des enjeux Genre est donc très faible voire inexistante en dépit des liens thématiques potentiels.

Energie et Climat

Énergie & Climat sont deux domaines intrinsèquement liés. Les choix pris par la France en matière de soutien soit aux énergies renouvelables soit aux fossiles dans le cadre de sa politique de solidarité internationale peuvent avoir des répercussions majeures en termes de croissance des émissions de GES dans le monde.

L'énergie est donc un enjeu clé de l'atténuation aux changements climatiques car la quantité d'énergie consommée et le choix des technologies utilisées pour la produire ont un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre. De plus, les conséquences du dérèglement climatique

auront un impact fort sur les ressources (biomasse, eau par exemple) et les infrastructures de production et de transport de l'énergie. Il y a donc également un fort enjeu d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'énergie car tous ces facteurs peuvent la rendre inaccessible pour certaines populations (rupture d'approvisionnement, augmentation des prix).

Si le lien entre climat et énergie est clairement reconnu et pris en compte dans les actions de solidarité internationale de la France, nous constatons néanmoins certaines limites. La première reflète les problématiques des organisations membres de Coordination SUD dans la mise en œuvre et le suivi de leurs actions sur le terrain. Des moyens techniques et financiers additionnels doivent être mis à disposition des organisations de solidarité internationale pour leur permettre de réaliser des études préalables sur les enjeux climatiques liés à leurs projets (diagnostics de vulnérabilité face aux changements climatiques et suivi d'indicateurs d'atténuation ou d'adaptation). Ces pratiques sont encore trop peu maîtrisées et mises en place par les acteurs et actrices sur le terrain.

La seconde limite concerne une trop faible prise en compte des enjeux qui ne sont pas directement liés aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'AFD se fixe des objectifs ambitieux en termes de financement pour l'adaptation, les retours de nos organisations membres sur le terrain font remonter un manque de moyens pour le maintien en bon état des infrastructures énergétiques. Les changements climatiques risquent d'accentuer les besoins en maintenance pour garantir l'efficacité des projets liés à l'énergie et des moyens dédiés doivent être prévus dans le cadre des projets afin de ne pas en réduire l'impact et d'entraîner une explosion de déchets précoces pour lesquels des filières de gestion ne sont pas encore matures dans les pays d'intervention.

La troisième limite identifiée concerne l'impact « caché » de notre propre transition énergétique sur les pays en développement que la France s'engage à soutenir. Les besoins accrus de certains matériaux et la production de déchets associée peuvent avoir un impact néfaste qui est encore trop peu documenté et pris en compte. A ce titre, les enjeux de sobriété et d'innovations frugales doivent s'appliquer tant sur le territoire français que dans notre manière d'aborder le développement.

Enfin, il est toujours nécessaire de questionner le niveau d'ambition des actions menées. A ce titre, les calendriers d'exclusion des aides aux énergies fossiles, notamment au travers des soutiens à l'export, nous paraissent encore trop souples et incompatibles avec une limitation de la hausse des températures moyennes sous les 1,5°C. Cette ambition est également questionnée par la participation de la France et de l'Union Européenne au Traité de la Charte de l'Energie et met en péril la mise en place de politiques climatiques cohérentes avec l'Accord de Paris. Globalement, le travail autour du baromètre et les entretiens réalisés ont permis de constater que l'appropriation de l'agenda 2030 reste insuffisante en France. Les ODD sont souvent mentionnés dans les documents stratégiques et les planifications politiques mais ils ne sont jamais réellement utilisés comme des indicateurs de suivi ou d'aide à la décision. Pour aller dans ce sens, l'IDDRI a notamment publié [une étude](#) proposant des pistes pour mieux utiliser les ODD dans la relance post-COVID19. Il s'agira pour le baromètre de Coordination SUD de poursuivre son travail transversal sur les liens entre le climat et les autres ODD dans la solidarité internationale pour mettre ces enjeux au cœur des engagements et des actions de la France.



© Shutterstock

1.

**GENRE
& CLIMAT**

THÈME 1 : GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DE DÉCISION

1. Renforcement de l'accès et de la capacité d'influence des femmes aux négociations internationales sur le climat

A. Contexte et présentation de l'engagement

Renforcer l'accès et la capacité d'influence des populations locales, femmes et hommes, vis-à-vis des structures de décision locales et nationales en matière d'action face aux changements climatiques constitue un enjeu-clé pour garantir une action climatique qui répond aux besoins réels et valorise les savoirs. Au niveau de la CCNUCC, un travail de sensibilisation concernant la sur-représentation des hommes dans les négociations internationales sur le climat a été initié par le Secrétariat. Celui-ci publie un rapport annuel⁷ d'analyse de la composition par sexe des délégations nationales et des organes constitués de la CCNUCC, et analyse leur évolution dans le temps.

La France, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action genre de Lima - et notamment de l'axe A dédié au renforcement des capacités, partage des connaissances et communication - a déployé plusieurs actions visant à renforcer la participation et la contribution de femmes francophones aux COP et travaux des organes de la CCNUCC.

Dans le cadre du partenariat franco-canadien pour le climat et l'environnement⁸, la France a notamment co-organisé en 2018 et 2019, 2 ateliers de 5 jours au Sénégal et au Rwanda, à destination des négociatrices d'Afrique francophone. Près d'une cinquantaine de négociatrices ont bénéficié de ces formations dont le contenu s'est focalisé sur l'approfondissement des connaissances sur les négociations internationales à la CCNUCC (interventions d'universitaires et de négociateur-trice-s climat) et l'acquisition des compétences de négociation (exercices de prise de parole en public, interviews médias, négociations). Ils ont également permis de tisser des liens entre négociatrices du groupe Afrique, lien qui a perduré via notamment la création d'un groupe Whatsapp entre les négociatrices duquel la personne point focale Genre et Climat de la France et une représentante du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) font partie. Un système de marrainage entre intervenant-e-s et négociatrices a été mis sur pied lors du second atelier. À ce titre, la personne point focale de la France a accompagné 5 négociatrices en préparation de la COP 25.

Les négociatrices ont fait un retour très positif sur ces deux ateliers, appelant à la poursuite d'une telle démarche. À ce jour, la France n'a pas prévu de réorganiser des événements de ce type. Par ailleurs, l'Union européenne a prévu de débloquer une contribution financière à la CCNUCC pour promouvoir la participation des femmes des pays en développement aux négociations internationales sur le climat, à la fois en termes de formation et d'appui financier dans leurs déplacements internationaux.

7. <https://afiy.co/n826>

8. <https://vu.fr/Nq9a>

B. Évaluation

Cet engagement de la France s'est concrétisé par une mesure concrète. Au regard de l'enjeu et de la problématique à laquelle cette initiative entend répondre, le format retenu et le dispositif

de suivi à travers le marrainage sont pertinents et efficaces. Il convient de souligner que peu sinon aucune – selon les informations dont nous disposons – autre initiative de ce type n’a été portée par d’autres pays signataires de la convention climat, il est regrettable que seulement 2 ateliers aient été proposés, alors même qu’une demande manifeste avait été partagée d’autres négociatrices francophones et anglophones n’ayant pu en bénéficier, de réitérer l’exercice.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Renforcement de l'accès et de la capacité d'influence des femmes aux négociations internationales sur le climat	1	1	0,5	2,5/3	Bonne

RECOMMANDATIONS

Ce type d’initiative de renforcement de capacités devrait faire l’objet d’un travail de capitalisation de la part de la France, détaillant les objectifs visés, les résultats obtenus, les moyens déployés et le dispositif de suivi, afin que cette expérience puisse ensuite être partagée, diffusée et enrichie par d’autres

pays étant partie à la convention climat. Ainsi, la France pourrait encourager ou s’associer avec d’autres pays, comme elle l’a fait avec le Canada, pour organiser des ateliers à destination de négociatrices pratiquant d’autres langues officielles des Nations unies (notamment l’anglais, l’espagnol ou l’arabe).

2. Représentation équilibrée, participation et leadership des femmes

A. Contexte et présentation de l’engagement

La nomination d’un ou d’une coordinatrice nationale pour l’égalité femmes-hommes et les changements climatiques chargée de la négociation, de la mise en œuvre et du suivi des mesures relatives au climat constitue une des mesures encouragées par le Plan d’action genre de Lima.

De 2017 à septembre 2021, Madame Emma Letellier du ministère de la Transition écologique (MTE) a rempli cette fonction. Elle a également assuré un rôle de « *issue lead* », c’est-à-dire de coordination, de portage, de prise d’initiative et de synthèse de la position de l’Union européenne, dans le cadre des négociations sur le genre de la convention climat. Elle a aussi contribué à la formation des points focaux Genre et Climat européens récemment nommés ainsi qu’à un travail de plaidoyer auprès des États-membres n’ayant pas encore nommé les leurs. Cette position témoigne du volontarisme et de la pro activité de la France sur ces sujets, ainsi que de la reconnaissance de son expertise par ses pairs.

Au niveau national, la personne point focale Genre et Climat est intégrée à l’équipe interministérielle de négociation sur les enjeux climatiques (MEAE, MTE, DG Trésor, Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation, AFD, Agence de transition écologique ou Ademe). Elle donc pu bénéficier de l’expertise de ses membres et de l’appui ponctuel d’un ou d’une apprentie. Au niveau international, la *gender team* du secrétariat de la CCNUCC soutient le travail des points focaux nationaux sur Genre et Climat à l’aide d’outils, de formations et de partage d’expériences afin de renforcer leurs capacités et de préciser leur rôle et leur périmètre d’action.

B. Évaluation

Dans son rapport d’évaluation de la « diplomatie féministe de la France »⁹, le Haut-commissariat à l’égalité (HCE) présente 6 principes fondamentaux sur lesquels doivent reposer une diplomatie féministe. Parmi eux figure plus particulièrement la nécessité de se doter d’une organisation institutionnelle dédiée et pérenne, qui permette d’assurer une coordination et une mise en cohérence des politiques menées et qui inclut un système de redevabilité. Pour l’instant, cette instance n’existe pas et limite la coordination interministérielle, notamment sur l’interaction des enjeux de Genre et Climat tant d’un point de vue national qu’international.

9. Rapport du 4 novembre 2020 : « La diplomatie féministe - D’un slogan mobilisateur à une véritable « dynamique de changement ? ».

Enfin, la France ne capitalise et ne communique pas suffisamment sur ses efforts en matière de Genre et Climat, en témoignent l'absence de référence au genre dans la dernière communication nationale soumise par la France en 2017¹⁰, et l'absence de publication par la France d'un rapport d'avancement spécifiques sur ses efforts d'intégration des enjeux de genre dans ses politiques climatiques et projets climat qu'elle soutient, tant d'un pont de vue national qu'international, à l'instar de l'Espagne¹¹. Les actions de la France dans ce domaine sont mentionnées brièvement dans les soumissions conjointes de l'Union européenne auprès de la CCNUCC¹². Du fait que ce type de soumission couvre les initiatives de l'ensemble des pays de l'UE, elle ne favorise pas un exercice de redevabilité suffisamment solide par État-membre, y compris pour la France, que ce soit en matière de progrès mais aussi de blocages et leçons apprises.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Garantir une représentation équilibrée, une participation et un leadership des femmes	1	1	0	2/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

Il est primordial que la France pérennise le rôle de la personne point focale Genre et Climat au sein des institutions en définissant clairement ses responsabilités et nomme un ou une remplaçante suite au départ d'Emma Letellier de cette fonction en septembre 2021. Cela est primordial pour que la France continue de jouer un rôle de premier plan dans le bloc européen lors des négociations genre au sein de la CCNUCC et fasse partie des pays moteurs dans la mise en œuvre du plan d'action genre de la CCNUCC. Il sera nécessaire que cette personne bénéficie d'une formation solide sur les enjeux et liens entre Genre, développement et changements climatiques, soit rapidement et efficacement intégrée à l'équipe de négociations interministérielle sur le climat et reçoive des lignes directrices claires sur les domaines et le types d'actions prioritaires du plan d'action Genre auxquelles la France souhaite contribuer d'ici à 2025.

Par ailleurs, il est essentiel que le rôle de la personne point focale Genre et Climat de la France puisse dépasser le mandat de la CCNUCC et s'articule autour de la promotion du nexus Genre-Climat dans les politiques climatiques de la France (Stratégie nationale bas-carbone, Plan national d'adaptation aux changements climatiques..) et les politiques sur

le genre (Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes).

Enfin, suivant la recommandation du HCE, il paraît incontournable pour la France de créer une instance de coordination de la diplomatie féministe, placée sous l'autorité du président de la République ou du Premier ministre, ainsi qu'un mécanisme de redevabilité pour l'ensemble des institutions concernées. Très concrètement cette recommandation consisterait à impliquer l'ensemble des ministères concernés par l'action internationale (MEAE, MTE, Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances), l'AFD mais aussi des représentants et représentantes de collectivités territoriales et de la société civile française. La personne point focale Genre et Climat de la France serait un membre-clé de cette instance de coordination et pourrait garantir, en collaboration avec ses collègues de différents ministères, l'opérationnalisation et la cohérence de l'ambition française en matière de genre et changements climatiques dans différentes instances (CCNUCC, Commission des Nations unies sur la condition de la femme, suivi des coalitions d'action du Forum Génération Égalité, etc).

10. <https://unfccc.int/documents/64738>

11. <https://afly.co/n856>

12. Exemple de la soumission de l'UE de juin 2019 afin d'alimenter le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du plan d'action genre de Lima produit par le Secrétariat de la CCNUCC : <https://afly.co/n866>



© The Climate Reality Project Unsplash

3. Soutien financier au plan d'Action Genre de la CCNUCC

A. Contexte et présentation de l'engagement

La mise en œuvre du Plan d'action genre de la CCNUCC est une responsabilité partagée par les États, le Secrétariat exécutif et les organes constitués de la CCNUCC. Les États ont la possibilité de contribuer en pilotant l'exécution d'activités spécifiques (tel qu'illustré par les ateliers de renforcement de capacités de négociatrices francophones, co-organisés par la France et le Canada) ou en fournissant un soutien financier à l'équipe genre du Secrétariat de la CCNUCC. La décision qui accompagne le plan d'action genre de la CCNUCC stipule clairement que les activités relevant spécifiquement de la responsabilité du Secrétariat ne pourront être réalisées que si ce dernier dispose des ressources financières nécessaires. En 2018, la France, à travers le ministère de la Transition écologique, a versé une contribution ponctuelle de 20 000 euros au Secrétariat afin de permettre l'accélération et l'amélioration de la mise en place de la plateforme collaborative dédiée aux points focaux nationaux sur genre et changements climatiques.

B. Évaluation

La contribution de la France a permis de répondre ponctuellement à un besoin précis exprimé par le Secrétariat exécutif. Toutefois, il est regrettable que la France n'ait pas renouvelé son soutien depuis 2018 ou envisagé la mise en place d'une contribution financière régulière, comme le fait la République d'Irlande.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Soutien financier au plan d'Action Genre de la CCNUCC	1	0,5	0	1,5/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

La France devrait déterminer d'ici fin 2021 les domaines et activités du plan d'action Genre sur lesquelles elle souhaite apporter une contribution financière ou technique, puis clairement communiquer ses intentions au Secrétariat exécutif de la CCNUCC. Il serait particulièrement opportun pour la France d'annoncer un soutien financier non pas sur une mais sur les quatre prochaines années de mise en œuvre du plan d'action Genre. Cela permettrait de fournir une meilleure visibilité à l'équipe Genre du Secrétariat sur les chantiers qu'il est possible d'engager mais aussi d'inciter d'autres pays à se positionner.

La France pourrait d'ailleurs saisir l'opportunité de sa présidence de l'Union européenne de janvier à juin 2022 pour créer une dynamique européenne d'engagement accru sur les enjeux de genre et changements climatiques,

notamment en matière de contribution financière au plan d'action Genre de la CCNUCC. Il serait aussi utile que l'espace de dialogue entre États membres de l'UE puisse permettre un partage informel d'expériences, enrichi par la contribution d'instituts de recherche et de la société civile afin d'améliorer la qualité et de garantir une cohérence entre politiques climatiques et de genre aux niveaux national et international à l'aide d'outils (analyses de genre, données sur les impacts climatiques ventilées par sexe et âge pour alimenter les politiques climatiques), mais aussi de faciliter le soutien aux associations de femmes qui sont en première ligne des impacts climatiques. La mise en place d'expériences-pilotes (exemple du fonds de soutien aux organisations féministes dans le Thème 2) sont particulièrement utiles pour identifier des bonnes pratiques et écueils à éviter.

THÈME 2 : ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Moyens déployés pour assurer l'égalité femmes-hommes

A. Contexte et présentation de l'engagement

Développer des mécanismes pour faciliter l'accès direct des organisations féministes issues de la société civile à de plus petits financements, à la fois des subventions et des prêts, destinés à des projets menés à l'échelle communautaire constitue un enjeu-clé pour lutter efficacement contre les changements climatiques et les inégalités de genre.

En effet, l'accès direct des petites et moyennes organisations féministes des pays du sud – pourtant porteuses de solutions et au cœur des problématiques locales – aux financements climat reste très faible. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont la complexité et la lourdeur des montages budgétaires et des projets exigés par les institutions bailleurs des pays du Nord, les effets de seuils (montant plancher souvent trop important pour les structures du Sud) ou encore le caractère souvent non formalisé de ces organisations, condition *sine qua non* pour pouvoir bénéficier de soutien financier.

Face à cela, la France s'est engagée, dans le cadre de sa présidence du G7 en 2019, à constituer un fonds de soutien – à hauteur de 120 millions d'euros annuels – visant à soutenir les organisations féministes de la société civile opérant dans les pays partenaires de la politique de développement de la France. Co-piloté par le MEAE et l'AFD, ce fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) entend s'inscrire dans le cadre de la diplomatie féministe française et de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022.

Cet engagement fait directement écho au domaine prioritaire D du plan d'action genre de Lima qui concerne la « *Mise en œuvre et moyens à disposition sensibles au genre* ».

B. Évaluation

Initialement annoncé comme un fonds annuel et reconductible de 120 millions d'euros, le dispositif retenu sera finalement déployé sur 3 ans, soit un retour en arrière conséquent par rapport à l'engagement initial (division par trois du montant et pérennité non assurée du dispositif). Trois canaux de financement ont été choisis : fonds Piscca (MEAE), appels à projets (AFD) et dispositif I-OSC (AFD).

Un premier appel à projets de 15 millions d'euros a été lancé en juillet 2020 par l'AFD. La thématique du troisième appel annoncé en mai 2021 d'un montant de 5 millions d'euros est à saluer : il vise au renforcement des OSC féministes dans la lutte contre les changements climatiques et pour la protection de l'environnement. Parmi les éléments positifs, les organisations n'ont pas besoin d'apporter de cofinancement et 50 % du dispositif est directement fléché vers les organisations du Sud. Il s'agit cependant d'un fonds « intermédiaire », pour lequel des OSC françaises et étrangères doivent s'associer en consortium, avec toutes les lourdeurs administratives et la responsabilité juridique que cela fait peser sur l'organisation cheffe de file. De nombreux doutes subsistent également sur la flexibilité des instruments à disposition via l'AFD, considérée pourtant comme une garantie pour accéder à tout type d'organisations, jusqu'aux plus petites et non formalisées. Après plusieurs réunions de présentation du FSOF, les organisations de la société civile (OSC) ont obtenu que des réunions de concertation soient organisées par le MEAE et l'AFD. Celles-ci se sont tenues après la création du fonds et le choix des canaux de financement. Trois ateliers sur la définition de la vision stratégique, des axes de changement et du cadre de redevabilité du fonds ont donc été organisés entre novembre 2020 et janvier 2021. Si les OSC françaises saluent cette opportunité de co-construction et la qualité des échanges, elles déplorent la participation limitée à ce dialogue et l'absence totale de participation d'organisations des pays relevant de la politique de solidarité internationale de la France, principales actrices du FSOF et garantes d'une gouvernance plus inclusive et donc féministe du fonds.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Moyens déployés pour assurer l'égalité femmes-hommes	1	0,5	0	1,5/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

Si l'enjeu est le renforcement des OSC féministes, il faut pouvoir leur assurer des fonds sur le moyen et long termes (bien au-delà des 3 ans annoncés initialement), ainsi le fonds devrait être pérennisé.

Il conviendrait également que les financements proposent une certaine flexibilité afin que différents types d'organisations puisse y accéder (de toute taille, formalisée ou non, composée de personnes mineures, éloignée des réseaux des organisations internationales et ambassades), en respectant

la détermination de leur propres priorités (droit d'initiative). L'évaluation du fonds doit permettre de préciser si les canaux de financement déterminés au préalable par l'AFD et le MEAE sont les plus adéquats par rapport à cette exigence.

Enfin un fonds féministe ne peut l'être sans une remise en cause des rapports de pouvoir au sein de sa gouvernance. Les OSC « cibles » doivent avoir leur place dans les instances de décision du fonds, être parties prenantes du suivi et du pilotage, ainsi que de l'évaluation.

THÈME 3 : EXEMPLARITÉ ET LEADERSHIP

Plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

A. Contexte et présentation de l'engagement

En dépit de son rôle de présidente de la COP21 et de son devoir de « neutralité » qu'il imposait, la France a joué un rôle de premier plan en décembre 2015 dans le travail de mobilisation des différents blocs de négociations, qui a abouti à l'intégration des enjeux de droits humains et d'égalité de genre dans le préambule de l'Accord de Paris. Depuis, la France a continué de mettre à profit sa diplomatie au service d'une action conjointe contre les changements climatiques et les inégalités de genre, dans plusieurs enceintes pour rallier un panel varié d'acteurs et d'actrices. Elle a impulsé la tenue de plusieurs *side-events* sur les enjeux de financements climat intégrant le genre à la veille de la première édition du *One Planet Summit* en décembre 2017 et lors de la COP24 à Katowice en Pologne en décembre 2018), en collaboration avec d'autres gouvernements, des organisations de la société civile du Nord et du Sud, les Nations unies, le Fonds Vert pour le Climat. Ces événements ont notamment permis de mettre en évidence les barrières rencontrées par les femmes et organisations pilotées par des femmes pour accéder aux financements climat et d'échanger sur les solutions pour y remédier. Lors de la COP25 à Madrid en décembre 2019, la France a aussi travaillé en partenariat avec ONU Femmes, les gouvernements du Mexique, Costa Rica, Chili et du Pérou et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur la tenue d'un *side event* sur la promotion et le leadership des femmes en faveur d'une action environnementale durable.

En dehors de la CCNUCC, la France s'est saisie de plusieurs échéances diplomatiques pour dynamiser une action conjointe autour de genre et climat. Ainsi, lors de sa présidence du G7 en 2019, placée sous le signe de la lutte contre les inégalités, elle a initié en mai 2019 la coalition GREAT (Gender Responsive Environmental Action & Training)¹³. En novembre 2020, lors du 1^{er} sommet Finance en commun, la France a joué un rôle important dans la négociation de la Déclaration de Paris des banques de développement pour l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes¹⁴ signée par 25 banques de développement (BPD) dont l'AFD. Les signataires se sont engagées à renforcer l'engagement des BPD en faveur de l'égalité entre les sexes grâce à une stratégie institutionnelle sur ce sujet, augmenter la part des flux financiers en direction d'opérations sensibles au genre, contribuer à des politiques de lutte contre les changements climatiques sensibles au genre et améliorer le dialogue et la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes sur la question du genre, notamment la société civile féministe.

Dans le cadre du Forum Génération Égalité organisé en juillet 2021 et co-piloté par la France, le Mexique et ONU Femmes, une coalition d'action intitulée « *L'action des femmes pour la justice climatique* »¹⁵ a été lancée, réunissant des États (Costa Rica, Maldives), des agences des Nations unies et organisations internationales (secrétariat de la CCNUCC, Programme des Nations unies pour le développement, l'Union internationale pour la conservation de la nature, etc), des organisations de la société civile du Nord et du Sud (*Women's Environment and Development Organization*, l'Alliance panafricaine pour la justice climatique, *Diva for Equality*, etc), des organisations pilotées par des jeunes (*Green Hope*, *Girls for Climate*) et des entreprises et fondations (*Global Greengrants Funds*). Cette coalition compte accélérer les efforts visant à renforcer la participation des femmes et des filles aux processus de décision et politiques liés au climat, à améliorer leur accès aux financements, à la technologie et aux savoirs liés au climat, et à garantir l'intégration des enjeux de justice de genre dans l'économie verte.

B. Évaluation

Gardiennne de l'Accord de Paris, la France use de son influence diplomatique depuis plusieurs années pour maintenir un espace de réflexion et d'échange sur les manières et ressources nécessaires pour lutter de concert contre inégalités de genre et la crise climatique. Cependant le principal livrable résultant de cette mobilisation (la coalition GREAT) n'a pas suscité l'enthousiasme escompté et n'a pas donné lieu à des actions concrètes. Si la déclaration sur l'égalité de genre adoptée lors du sommet Finance en commun a le potentiel d'impulser un

13. Son objectif était de « soutenir la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe en vue d'élaborer des politiques environnementales sensibles au genre, offrir des possibilités de leadership aux femmes et leur permettre de manière équitable à la prise de décisions en matière d'environnement et de climat, et ouvrir un forum de dialogue et de partage des bonnes pratiques ».

14. <https://tinyurl.com/3m4we3p3>

15. Pour plus de détails sur la coalition, voir pp86-102 : <https://tinyurl.com/wrb9xjb8>

© The Ethimetalor Akhere Unuabona Unsplash



changement notable des pratiques des banques de développement, il est encore trop tôt pour pouvoir juger de son impact. Enfin, il est regrettable que la France ne se soit pour l'instant pas positionnée comme membre active de la coalition d'action « *L'action féministe pour la justice climatique* », notamment pour collaborer et apprendre des autres acteurs, en particulier les États-champions venant exclusivement du Sud.

La désignation en 2019 de la personne point focale Genre et Climat comme lead de l'UE dans les négociations Genre dans le cadre de la convention climat témoigne de la reconnaissance et confiance accordée par les pairs à la France sur le sujet. Cela est d'autant plus notable que les négociations sur le renouvellement du plan d'action Genre, qui ne faisaient pas partie des sujets les plus controversés de la COP25, ont failli atteindre un point de rupture en fin de première semaine avant de s'achever sur un accord plutôt ambitieux.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Plaidoyer politique de la France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	1	1	0	2/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

Il est essentiel que la France place le curseur de l'ambition à un niveau plus élevé en matière de plaidoyer. Elle doit contribuer à l'adoption d'initiatives concrètes, mesurables avec un potentiel d'impact transformatif permettant aux femmes de pouvoir développer et répliquer des solutions en faveur du climat et de la biodiversité, et de participer aux décisions nationales, régionales et internationales relatives à ces enjeux.

La France doit également s'assurer que les actions et engagements sont accompagnés d'un réel mécanisme de redevabilité avec une communication transparente et régulière sur les avancées et les blocages. Enfin, dans la continuité de sa mobilisation depuis 2015 sur les enjeux de Genre et Climat, Coordination SUD recommande vivement à la France de rejoindre la coalition « Action féministe pour la justice climatique » mise en place lors du Forum Génération Égalité.

THÈME 4 : ACCÈS À LA TECHNOLOGIE

Favoriser la diffusion et l'accès des femmes aux technologies climatiques

A. Contexte et présentation de l'engagement

L'innovation technologique est une composante indispensable de la réponse à la crise climatique. La mise au point et le transfert de ces technologies font ainsi l'objet de l'article 10 de l'Accord de Paris.

Au-delà des solutions que ces « technologies climatiques » apportent aussi bien en termes de résilience aux effets des changements climatiques que de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elles constituent également un formidable marché, offrant des opportunités significatives de développement économique et social.

Elles représentent de fait potentiellement un puissant levier de transition et transformation vers un modèle plus résilient, moins carboné et plus équitable.

Or [le dernier rapport de synthèse](#) sur la mise en œuvre du plan d'action de Lima pour l'égalité des sexes montre encore une fois des lacunes dans le traitement des domaines d'actions liés au développement et au transfert de technologie et au genre.

En raison des normes sociales et culturelles, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore très fortes dans l'accès aux technologies climatiques et leurs avantages ; les femmes et les hommes, en particulier au sein des groupes discriminés, n'ont pas les mêmes accès aux formations techniques et aux informations sur les technologies appropriées et leur utilisation.

Le Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN), est un acteur clé dans ce domaine. En tant qu'organisme opérationnel du mécanisme technologique de la CCNUCC, il est censé promouvoir le transfert accéléré, diversifié et élargi de technologies écologiquement rationnelles pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, dans les pays en développement, conformément à leurs priorités de développement durable. Or encore aujourd'hui, les évaluations des besoins technologiques qui définissent les modalités d'appui du CTCN aux pays bénéficiaires n'intègrent pas la question du genre.

B. Évaluation

L'appui à la diffusion et à l'accès des femmes aux technologies climatiques répond directement au domaine prioritaire D du plan d'action Genre de Lima qui concerne la « mise en œuvre et moyens à disposition sensibles au genre ».

Or, très concrètement, ce sujet n'avance pas malgré le portage par différents pays dont la France au sein des espaces de négociations. De fait, il manque aujourd'hui cruellement d'une approche différente pour l'ensemble des processus liés au transfert et développement de technologies Climat : analyse des sources et moteurs des inégalités de genre existantes et structurelles (manque d'accès et/ou de contrôle des ressources, y compris financières, difficultés d'accès aux organes de décisions, normes et lois discriminatoires...) qui empêchent un développement ou un transfert de technologies plus juste ou qui corrige ces inégalités.

Si l'évaluation de besoins technologiques n'intègre pas une analyse Genre du secteur concerné (agriculture, transports, bâtiments, urbanisation etc...), la réponse qui sera apportée sera aveugle aux inégalités de genre existantes et risque même de les exacerber.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Favoriser la diffusion et l'accès des femmes aux technologies climatiques	1	0	0	1/3	Mauvaise

RECOMMANDATIONS

Tout développement ou transfert de technologie doit être précédé systématiquement d'analyses des inégalités existantes dans les différents secteurs concernés (transport, agriculture, eau, politique de la ville etc.) afin que les stratégies mises en place puissent les réduire.

Dans ce sens, des études d'impacts doivent être réalisées sur les secteurs où les femmes ont des emplois ou activités, souvent précaires afin de déterminer leur incidence sur la division du travail entre les femmes et les hommes, les responsabilités etc.

Dans le cadre de son APD et de ses programmes de soutien, la France doit ainsi d'une part s'assurer qu'il y a une parité dans les personnes qui bénéficient des transferts de

technologies et des formations et d'autre part diffuser des technologies intégrant les aspects Genre et les prérequis énoncés ci-avant (analyses et études d'impacts préalables). Elle devrait s'appuyer sur le retour d'expériences de pays très pro actifs et innovateurs en la matière telle que les Îles Marshall.¹⁶

D'autre part elle doit porter ces exigences auprès du CTCN notamment dans le cadre d'une demande d'évaluations des besoins techniques (*Technical Needs Assessments*) qui lui sont transmises. Les politiques climatiques doivent en outre garantir que les femmes et les hommes sont également consultés et impliqués dans les processus de prise de décision concernant le développement et l'utilisation des technologies, garantissant leur adéquation, fiabilité et leur accès.

THÈME 5 : INTÉGRATION DU GENRE DANS LES PRATIQUES DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

1. Élaboration d'une stratégie dédiée à l'égalité femmes-hommes

A. Contexte et présentation de l'engagement

La promotion de l'égalité de genre et du respect des droits des femmes et des filles sont des enjeux clés pour garantir un développement durable inclusif et équitable des sociétés. Pour répondre à cet enjeu, la France s'est dotée en 2007 d'un document d'orientation stratégique (DOS) « *Genre et développement* », qui a posé les premiers jalons de la prise en compte du genre dans la politique de développement française. En 2013 l'Agence française de développement (AFD) s'est saisie de ce DOS et a adopté un cadre d'intervention transversal (CIT) Genre 2013-2017. L'AFD a intégré l'approche Genre dans son Contrat d'objectifs et des moyens, et donc inscrit une certaine volonté de s'appropriier la stratégie générale de la diplomatie dans leurs projets respectifs.

Les principaux objectifs du CIT Genre sont les suivants :

1. 100 % des projets de l'AFD seront renseignés selon le marqueur CAD de l'OCDE sur l'égalité femmes-hommes d'ici à 2017 ;
2. au moins 50 % des opérations financées par l'AFD dans les états étrangers à l'horizon 2017, devront recevoir la note 1 ou 2 du marqueur CAD de l'OCDE¹⁷ sur l'égalité femmes-hommes, à l'exception des financements AFD apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée ;
3. 90 % des chefs de projets et des managers de l'AFD auront reçu une formation ou une sensibilisation sur le genre en 2017.

La mise en œuvre du CIT Genre a comporté plusieurs volets de réalisations opérationnelles, notamment la mise en place d'un réseau de personnes référentes Genre, l'appui opérationnel des équipes et la conception d'outils méthodologiques (boîtes à outils, profils pays) et l'intégration du genre dans la notation de projet dans l'Avis développement durable dont la dimension 3 porte sur l'égalité femmes-hommes.

Le CIT Genre n'a cependant pas été reconduit en 2018, à ce jour un plan d'action interne - auquel

16. La République des Îles Marshall est un exemple de bonne pratique de transfert de technologie sensible au genre et de mise en œuvre de politique climatique. Le pays s'est fixé un objectif national de 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050. Il a également réalisé une évaluation de l'égalité des sexes dans le secteur de l'énergie, qui a révélé que les femmes sont les principales utilisatrices des systèmes énergétiques décentralisés, mais n'ont pas été formées pour réparer ces systèmes. Les électriciens des Îles Marshall sont tous des hommes, mais souvent indisponibles pour les réparations car la plupart d'entre eux sont également pêcheurs. Grâce à cette analyse de genre, le pays a considérablement amélioré sa politique climatique nationale et a décidé de lancer un programme de formation ambitieux pour que les femmes deviennent électriciennes, avec un objectif de 20% au niveau national dans la prochaine décennie.

17. L'OCDE assure le suivi de l'aide en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits des femmes à l'aide de trois marqueurs : Marqueur 0 « Non ciblé » : signifie que le projet ou le programme a été passé à l'aune du marqueur de genre, qu'il ne contribue pas à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Marqueur 1 « Significatif » : signifie que l'égalité femmes-hommes est un objectif important mais qu'il n'est pas l'objectif principal. Marqueur 2 « Principal » : signifie que l'égalité femmes-hommes est l'objectif principal du projet ou du programme.

la commission Climat et développement n'a pas eu accès - régit les activités de l'AFD relatives au genre et traduit les ambitions adoptées par la France dans le cadre de sa stratégie internationale dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son Plan d'orientation stratégique (2018-2022), l'AFD a fait du lien social un pilier important de sa politique, l'autre pilier étant l'alignement de tous les financements avec l'Accord de Paris (100 % Accord de Paris), avec pour élément pivot l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette stratégie d'engagement, censée nourrir l'ensemble des stratégies sectorielles de l'AFD a été longtemps attendue par la société civile et finalement adoptée début 2021 alors que le Plan d'orientation stratégique (POS) IV arrivera à son terme en 2022. L'exécution opérationnelle de la stratégie se fera quant à elle durant deux phases entre 2021 et 2025.

B. Évaluation

Si les questions de genre sont bien intégrées dans la nouvelle stratégie d'engagement de l'AFD, l'absence de renouvellement du CIT à partir de 2018 pourrait avoir pour conséquence une réduction des connaissances et de l'appropriation des équipes en matière de genre et des objectifs fixés par l'agence. Sans stratégie dédiée et publique, le genre apparaît comme secondaire et entre en contradiction avec l'ambition proclamée en 2019, d'agence « féministe ». L'évaluation du CIT Genre publiée il y a quelques semaines, présente des conclusions particulièrement éloquentes quant à l'appropriation notamment pour la haute hiérarchie. Si le CIT Genre a constitué un levier important pour intégrer le genre dans les actions de l'AFD, avec notamment un renforcement important des connaissances des équipes sur le genre, le niveau d'appropriation varie entre les équipes du siège et des agences, mais également entre les équipes et les managers. De plus l'appropriation des objectifs est parfois limitée aux cibles quantitatives (cibles de 50% de projets notés CAD1 ou 2)¹⁸, sans proactivité pour porter une intégration qualitative du genre et encourager une évolution des pratiques. Les effets des projets CAD1 sur la dynamique des rapports de genre sont généralement peu observables¹⁹.

Le rapport d'évaluation partage également de nombreux témoignages faisant écho à des tensions entre les priorités Genre et Climat, la dernière bénéficiant de plus de visibilité en interne en raison de son portage par la direction générale²⁰. Ce faible portage en comparaison à la stratégie Climat et Développement aurait participé à une appropriation moindre par les managers et managers. L'absence depuis 2018, d'une stratégie spécifique au genre, diffusée, co-construite avec la société civile avec une redéfinition claire des objectifs quantitatifs et qualitatifs laisse craindre à un affaiblissement des ambitions.

Néanmoins l'AFD se fixe comme objectif, dans le cadre de sa stratégie 100% lien social, le développement d'approches intégrées permettant de rapprocher les deux engagements structurants du POS IV (100% lien social et 100% Accord de Paris) et mentionne à quelques reprises les enjeux croisés d'inégalités de genre et de vulnérabilité face aux changements climatiques. Ce nouveau cadre théorique pour aborder la complexité des enjeux du développement durable face à l'urgence climatique en développant une approche holistique et systémique est à saluer, mais ces sujets gagneraient à être abordés de façon transversale, les cibles de financements de projets CAD1 et CAD2 quant à elles n'ont pas été revues à la hausse alors que les objectifs quantitatifs sont déjà atteints.

18. Évaluation de la prise en compte du genre dans les projets de l'AFD 2014-2018, p. 25

19. Ibid p. 77

20. Ibid p. 16

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Élaboration d'une stratégie Genre	0,5	0,5	0	1/3	Mauvaise

RECOMMANDATIONS

Afin de renforcer les avancées et son action en faveur de l'égalité femmes-hommes, l'AFD devra se doter d'une stratégie spécifique dédiée au genre. Les objectifs devront être redéfinis et traduire les engagements pris par la France dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales. Les objectifs d'aide publique au développement marquée à l'aune du genre ont été renforcés dans le cadre de cette loi : désormais, 75 % de l'aide devra prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, et 20 % en fera sa priorité. L'AFD devra également veiller à prendre en compte les recommandations de l'évaluation du CIT précédent, notamment celles concernant la qualité et le niveau d'ambition des projets CAD1 de façon à tirer les pratiques vers le haut et de s'assurer un effet positif sur les rapports de genre²¹.

La société civile devra quant à elle être associée dans le cadre de l'élaboration de cette future stratégie.

L'appropriation de la stratégie par le personnel devra être renforcée, notamment au niveau des agences locales, cela se traduira par l'élaboration d'un plan d'action Genre au sein de toutes les agences locales de l'AFD.

La réflexion et les actions sur les inégalités croisées et l'articulation entre les priorités Genre et Climat du groupe devront être renforcées dans les différentes stratégies, mais également en soutenant de manière systématique dans tous les projets des études et des recherches spécifiques, des activités de capitalisation, des formations qui vont dans ce sens. Les documents ainsi produits devront être rendus publics afin d'encourager la réplication et entériner les engagements pris.

2. Engagement : Structuration interne de la thématique genre et mise en place d'un réseau de personnes référentes genre

A. Contexte et présentation de l'engagement

Portée initialement par la Division d'appui environnemental et social (AES), la mise en œuvre du CIT Genre a bénéficié d'une réorganisation interne et d'un processus de renforcement des équipes en matière de genre. L'AFD s'est dotée d'une Cellule de lien social (CLS), composée de quatre pôles majeurs : le genre, le sport, les industries culturelles et créatives et le lien social. Au sein de la Cellule lien social, 6 personnes ont une expertise genre. C'est donc cette équipe qui, au sein de la CLS, assure le pilotage et l'opérationnalisation du genre pour le Groupe AFD.

Dans les agences, 77 personnes référentes Genre ont été nommées. Ce réseau est piloté par la Cellule lien social, qui dynamise les échanges et les partages d'expérience. Les personnes référentes Genre sont nommées sur la base du volontariat et sont formées et accompagnées par la Cellule lien social. Les divisions techniques ont chacune une personne référente Genre, qui a un binôme du côté des experts et expertes Genre opérationnelles et réparties par secteurs. Les personnes référentes Genre ont une double casquette, et ne dédient pas 100 % de leur temps à ce rôle.

B. Évaluation

La conception et la mise en œuvre de la stratégie Genre au niveau de la CLS de l'AFD repose sur six personnes, ce qui est peu au regard de la taille de la structure et des ambitions qu'elle se donne. Durant le CIT, le peu de ressources humaines avait entraîné un épuisement professionnel et a incité la division AES à réduire son implication dans le pilotage de certaines activités, notamment l'animation du réseau des références Genre et l'organisation des formations²². Le recrutement d'une personne dédiée au renforcement et à l'animation du réseau des référentes et référents Genre depuis 2019 est donc très positif. La personne dédiée à l'animation peut être une ressource pour le réseau qu'elle anime, en termes d'organisation, de renforcement, et de plaidoyer interne.

21. Ibid p. 79
22. Ibid p. 16

Depuis 2020, les personnes référentes Genre connaissent un soutien managérial plus important et une valorisation interne de la fonction, ils et elles n'ont cependant pas de temps dédié et ne sont pas assez nombreux-ses pour accompagner tous les projets. Selon l'évaluation du CIT les personnes référentes Genre disposent de moins d'une demi-journée par semaine dédié à cette activité. À titre d'exemple l'équipe d'appui dispose de 4 analystes à temps complet pour plus de 60 projets CAD2. Le suivi de projet demande également de la présence auprès des équipes projets. La question de l'appropriation et de l'autonomisation au sein des équipes projets apparaît comme un enjeu important et la démarche volontaire actuellement en place n'est pas suffisante. Ce type de fonctionnement en réseau genre interne présente des écueils : même avec la meilleure volonté du monde, les personnes référentes Genre seront toujours tenues de privilégier leurs activités opérationnelles, et leur demanderait un effort supplémentaire sur de l'animation/ du renforcement de leurs collègues.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Structuration du réseau genre	1	1	0	2/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

Une intégration effective du genre, voire une institutionnalisation du genre, requiert des ressources, un personnel et des fonds dédiés à l'accompagnement des équipes, à la prospection et au suivi de projet. Or l'évaluation du CIT Genre et les entretiens réalisés en 2021 montrent que le personnel et le temps consacré au rôle de référents et référentes Genre reste encore très limité. Une équipe renforcée, à minimum doublée avec un temps significatif dédié à ces fonctions faciliterait l'intégration du genre au sein des activités de l'agence et valoriserait l'expertise des personnes référentes.

La question de l'appropriation et de l'autonomisation des équipes projets apparaît

pour le réseau un enjeu pertinent et permettrait de prendre davantage en compte les besoins des agences locales. Cette autonomisation devra être renforcée par l'approche de montée en compétence proposée par l'AFD.

Développer des points focaux sur les thématiques croisées Genre et Climat permettrait une appropriation plus importante par le personnel. À titre d'exemple la mise en place de personnes référentes Genre et Climat au sein des directions Asie du Sud Est a été très stratégique et reflète la volonté de décentralisation et de montée en compétence dans les agences locales. Ces pratiques sont à développer.

3. Gestion des compétences et outils facilitant l'intégration du genre

A. Contexte et présentation de l'engagement

À partir de 2014, avec la mise en place du CIT Genre, l'AFD met en place un plan d'action pour le renforcement de capacité du personnel à travers l'organisation de formations afin d'assurer une mise à niveau sur les objectifs à l'aune du genre, les marqueurs CAD de l'OCDE et les méthodologies pour intégrer le genre dans les projets de développement. Les formations Genre sont destinées à tout le personnel de l'AFD et également aux comités de directions et membres du Conseil d'administration. Cependant elles ne sont pas obligatoires, à ce jour seules les formations sur la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le terrorisme le sont. Cependant une session sur Genre et Climat a été intégrée dans le cadre des formations Climat de l'AFD.

Le programme "Pause Genre" a été créé pour accompagner la montée en puissance des savoirs sur le genre à l'AFD. Il s'agit d'un programme d'informations pédagogique cherchant à alimenter la réflexion sur le genre en proposant un aperçu des concepts, thèmes et sujets d'actualités. Les "Pauses Genre" sont organisées en 24 thématiques selon [L'essentiel des enjeux de genre et de développement](#). Genre et Climat constitue la Pause Genre #20. L'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques²³ identifie les enjeux liés au genre et leurs risques à partir des impacts

23. Pause Genre n°20, p28

climatiques catégorisés en cinq thèmes : sécurité alimentaire, accès aux ressources, migration, santé et planification familiale.

L'AFD a également créé des boîtes à outils Genre par secteur qui facilitent une perspective transversale et sont à la disposition des experts et expertes techniques et les responsables de projet. En janvier 2016, Genre et Climat est présenté comme l'un des 9 enjeux de la **boîte à outils Genre Agriculture, Développement rural et Biodiversité**, cinq pages du livret y sont consacrées : avec des mentions aux effets différenciés des changements climatiques (ses conséquences sur la vulnérabilité des hommes et des femmes à partir de leurs rôles, responsabilités, accès et contrôle des ressources distincts) extraits d'une note de position de CARE France sur les changements climatiques, « *Adaptation genre et autonomisation des femmes* » datant de 2000 ; des questions clés à (se) poser et les stratégies et bonnes pratiques (en 6 tirets). Le rôle des femmes en tant qu'actrices de la lutte contre les changements climatiques y est également souligné. Des profils Genre pays sont publiés en décembre 2016 et regroupés par zone géographique et en janvier 2018, une **boîte à outils Genre Diligences Environnementales et Sociales** est publiée. Il est indiqué que la prise en compte des enjeux de genre dans les projets de l'AFD se fait par la combinaison de deux approches complémentaires : une approche par les risques et une autre par les opportunités. L'accompagnement des personnes référentes Genre vient compléter cet outillage et permet une meilleure appropriation.

Auprès des divisions techniques, ce sont les différentes ressources, en plus des boîtes à outils, qui facilitent l'intégration du genre dès la prospection de projets : le kit de prospection sur le genre, le développement des narratifs Genre, les Profils Genre pays, qui ont pour objectif « *d'appuyer les équipes de l'AFD (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec leurs partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française, et en particulier de l'AFD, dans chaque pays. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence voir d'autres contributeurs* ».

B. Évaluation

Si les objectifs quantitatifs en matière de formation des équipes semblent atteints, la participation aux formations n'est pas homogène. L'évaluation du CIT Genre met en lumière que la majeure partie des personnes formées sont des responsables d'équipe projet, ce qui s'explique par le nombre important de sessions de formations sectorielles qui ont été organisées, à contrario les managers ayant suivi une formation d'au moins un jour est relativement faible²⁴. Encore aujourd'hui, le réseau peine à porter le renforcement de capacités au plus haut niveau de la hiérarchie de l'AFD. Les entretiens réalisés avec les personnes référentes montrent cependant qu'il y a une structuration de la thématique et une volonté de montée de répondre aux besoins des différentes équipes, notamment en co-construisant les formations avec les différentes directions régionales et le travail de la CLS pour proposer des contenus de formation spécifiquement dédiés aux managers et manageuses. Les entretiens réalisés confirment qu'une accélération est nécessaire dans l'accompagnement des équipes qui interviennent en appui de projets sur les questions Genre et Climat, outils peu développés jusqu'à présent.

Les outils élaborés dans le cadre du renforcement de capacité du personnel AFD et de ses partenaires présentent des contenus didactiques de qualité, pour celles et ceux qui prennent le temps de s'y intéresser. Les boîtes à outils Genre font en effet une centaine de pages chacune, même si leur mise en page est réussie et rend le document attractif et rapide à parcourir, elles nécessitent une disponibilité d'autant plus difficile à mobiliser si elle n'est pas contrainte. Par ailleurs, les boîtes à outils sur le genre ne sont disponibles qu'en français ce qui peut réduire son utilité pour le personnel ou les partenaires non francophones.

D'autre part, alors que Genre et Climat faisait l'objet d'une thématique à part entière dans le programme "Pauses Genre", il n'a pas fait l'objet d'une boîte à outils dédiée. Coordination SUD relève dans le descriptif de l'enjeu Genre et Climat de la boîte à outils Genre Agriculture, Développement rural et Biodiversité que la quasi absence de la dimension Genre dans les projets climats a été identifiée : « *les projets climat qui prennent en compte de manière effective le genre sont encore rares*²⁵ », à l'exception de quelques projets bio-énergie domestique. Pourtant,

24. Ibid p. 19
25. Entretien

la transversalité de la thématique Genre et Climat est bien appréhendée dans les supports déjà élaborés, l'ampleur du défi est en conséquence identifiable.

Les profils Genre pays sont une excellente initiative datée de 2016 et issus d'une collaboration pluri-acteurs au niveau national. Elles reprennent certains enjeux en s'appuyant sur des indicateurs, le cadre législatif, les stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre) et les acteurs nationaux et internationaux sur la thématique, en plus de certains projets. Aucune mise à jour ne semble avoir été effectuée malgré l'ambition.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Gestion des compétences et outils mis à disposition	1	0,5	0,5	2/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

L'approche de montée en compétence proposée par l'AFD montre encore des disparités pour le suivi des formations, en cohérence avec son mandat d'agence féministe, l'AFD devra assurer de façon qualitative une montée en compétence de toutes ses équipes, en systématisant leur suivi. Le développement de contenu sur les thématiques Genre et Climat est encouragé.

La qualité du contenu des boîtes à outil Genre en fait une ressource qu'il faut davantage diffuser, au-delà du cercle AFD. Etant donné les parties communes des boîtes à outil Genre – introduction, intégration du genre dans la phase d'identification et d'instruction (section 2) et d'exécution et d'évaluation ex post (section 3) et annexes – la compilation des thématiques permettra une vision transversale en limitant le nombre total de pages. Cela favorisera les synergies de compréhension et d'apprentissages, un aspect d'autant plus pertinent que le sujet Genre ne peut pas être

pensé de façon cloisonnée tant les facteurs des inégalités sont multiples et ancrés dans le temps.

Il apparaît urgent de mettre le projet d'élaboration de la boîte à outils Genre et Climat à exécution. La transversalité du sujet permettra d'aborder les thématiques des autres boîtes à outils et ce sera donc l'occasion d'une mise à jour permettant de valoriser les bonnes pratiques récemment mises en œuvre dans le domaine. Une version plus concise peut être envisagée, supposant que les bases sont désormais acquises, le contenu peut traiter davantage de la complexité du sujet.

La démarche collective dans la rédaction des profils Genre pays doit être poursuivie pour leur mise à jour et peut être facilement activable. La dimension Climat devrait y apparaître plus clairement et de façon transversale, par exemple en partant de l'analyse des vulnérabilités.

4. Fixation d'objectifs d'intégration du genre

A. Contexte et présentation de l'engagement

La déclinaison des objectifs d'intégration des enjeux liés au genre repose sur une démarche adossée au cycle des projets de l'AFD. L'ensemble des projets de l'AFD sont donc concernés. La dimension Genre est prise en compte dès le début du cycle d'instruction des projets (fiche d'identification de projet, Comité d'identification) où une évaluation préalable des risques environnementaux et sociaux est menée. En fonction des conclusions de cette évaluation préalable et des risques identifiés, l'intégration du genre dans les différents temps et documents sera adaptée. Une évaluation ex post sera toutefois réalisée, quel que soit le niveau de risque, identifié au départ.

La mise en œuvre du CIT Genre a comporté plusieurs volets de réalisations opérationnelles, notamment : l'intégration d'une correspondance de notation des projets sur le genre dans l'Avis



développement durable et la notation par les experts et expertes environnementaux et sociaux du service AES.

L'évaluation utilise le marqueur Genre de l'OCDE, évaluable à l'échelle de chaque projet. Les projets marqués 1 intègrent le genre comme objectif significatif, et les marqueurs notés 2 comme objectif principal.

Le dispositif « **analyse et avis développement durable** » (AADD)²⁶ vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les projets financés par l'AFD. Il comprend la réalisation d'une analyse développement durable par l'équipe-projet afin d'apprécier de façon qualitative la portée des impacts escomptés et un avis développement durable rendu par une structure indépendante de la Direction des opérations, en vue d'éclairer les décisions. Le dispositif AADD constitue un outil de dialogue dans le processus d'élaboration des projets. Il a pour ambition de susciter un questionnement et de favoriser une prise en compte, le plus en amont possible dans ce processus, des impacts des projets sur le développement durable, en associant les contreparties. La grille permet d'estimer les impacts potentiels positifs et négatifs (de -2 à +3) sur les six dimensions du développement durable dont l'égalité femmes-Hommes (D3), la transition vers une trajectoire bas carbone et la résilience aux changements climatiques (D5a et D5b).

B. Évaluation

La démarche mise en place par l'AFD permet une analyse systématique des projets et repose sur une identification très en amont (dès la phase d'identification du projet) des risques environnementaux et sociaux incluant une dimension Genre. La mise en place de processus différenciés en fonction de l'importance des risques permet de prioriser et d'accroître la pertinence de l'intégration de la dimension Genre dans les projets.

La mise en place d'une évaluation ex post, quelle que soit l'évaluation initiale du risque permet de capitaliser systématiquement les risques liés au genre. Une publication de l'évaluation pourrait être pertinente.

Le niveau d'appui des équipes support aux responsables Équipes projets n'a pu être évalué, ni la qualité des éléments fournis dans les différents documents du cycle de l'instruction (fiche d'identification de projet, fiche de présentation de projet). La mise en œuvre opérationnelle de la démarche constitue en effet un enjeu majeur qui nécessiterait une évaluation dédiée.

RECOMMANDATIONS

Au moment de la mise en œuvre du projet, le partage systématique de l'évaluation environnementale et sociale pourrait renforcer la sensibilisation et le suivi des préconisations issues du cycle de l'instruction, de même que la publication ou le partage élargi de l'évaluation ex post.

Il semble nécessaire de quantifier des objectifs en précisant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui pourront être mesurés à intervalle régulier afin de vérifier l'évolution positive de la prise en compte du genre dans les projets soutenus.

26. <https://www.afd.fr/fr/ressources/analyse-developpement-durable>

5. Intégration du genre - Facilité 2050

A. Contexte et présentation de l'engagement

La Facilité climat 2050 est un outil de subvention de l'AFD qui vise à accompagner une trentaine de pays parmi les plus vulnérables ou les plus émissifs des pays en développement. À travers des actions de coopération technique et de renforcement de capacités, les appuis réalisés dans le cadre de la Facilité 2050 s'inscrivent dans 2 axes d'intervention :

- **Axe 1 Soutenir l'élaboration de stratégies et politiques publiques de développement bas carbone et résilientes de long terme** - Appui méthodologique aux modélisations de trajectoires d'émissions de GES, analyse des impacts socio-économiques des changements climatiques, étude de trajectoires de transitions sectorielles et des risques de la transition bas carbone, accompagner la conception de systèmes de tarification carbone et d'échanges de quotas d'émission, appui aux exercices de révision des CDN en cohérence avec les visions de long terme.
- **Axe 2 Accompagner la gouvernance de la planification bas carbone et résiliente de long – terme** - Gestion des données sur le climat au sein des pays (MNV, soit la mesure, la notification et la vérification), modalités d'intégration et de planification des transitions bas carbone et résilientes dans les stratégies de développement nationales, intégration des problématiques Climat au sein d'institutions financières locales, renforcement de capacités de suivi et d'évaluation des politiques Climat.

Les thématiques traitées par la Facilité ont des liens potentiels avec l'intégration du genre, notamment au niveau de l'analyse des impacts sociaux-économiques des changements climatiques, du renforcement des capacités ou de la gestion des données.

B. Évaluation

La Facilité 2050 a pu intégrer une dimension Genre de manière différenciée, en fonction des difficultés rencontrées, sans toutefois afficher une ambition spécifique. Le marqueur Genre retenu (0, pas de prise en compte du genre) n'inclut pas une intégration du Genre dans le cadre de cette Facilité. L'ambition d'intégration des enjeux Genre est donc très faible voir aveugle au genre, en dépit des liens thématiques potentiels (l'analyse des impacts sociaux-économiques des changements climatiques, du renforcement des capacités ou de la gestion des données).

Au cours de la mise en œuvre de la Facilité, il a été noté des opportunités différenciées entre les deux volets.

Sur le volet 1, l'AFD précise que l'objet des analyses (modélisation macroscopique, risques financiers liés à la transition de bassins miniers) et le manque de données n'ont pas permis une prise en compte optimale du genre.

Sur le volet 2, l'AFD indique que la co-construction de stratégies de long terme permet une intégration plus facilitée du genre, au niveau du renforcement des capacités, de la participation aux temps de concertation et de l'étude transversale de ce sujet (sans ingérence sur le résultat). Ce sera a priori le cas au Burkina Faso et en Ethiopie. Un projet en Colombie a recruté une assistance technique dédiée pour intégrer le genre dans la stratégie de long terme. En dépit du marqueur retenu 0, une recherche de l'intégration du genre, lorsque cela était possible, a été menée.

Les enjeux mis en avant par l'AFD sont :

- **Le manque de données** : si la Facilité n'a pas prévu un appui spécifique (qui aurait pu être pertinent), l'AFD mène un projet au côté d'ONU Femmes "Making Every Woman and Girl Count"
- L'intégration du genre dans les analyses d'impacts pourrait être renforcée, en particulier sur des analyses micro. L'AFD reconnaît que c'est un enjeu à renforcer, malgré les **difficultés potentielles de dialogues avec les contreparties**.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Facilités 2050	1	0	0	1/3	Mauvaise

RECOMMANDATIONS

Au niveau des deux enjeux principaux identifiés, l'absence de données sexo-spécifiques à l'échelle des pays, aurait pu être soulevée au moment de l'instruction du projet afin de prévoir une composante spécifique, dans le cadre notamment de l'accompagnement de systèmes MRV nationaux ou un lien renforcé avec les projets dédiés en cours.

Au niveau du dialogue avec les contreparties, une stratégie de dialogue multipartite avec d'autres acteurs (ONU Femmes, UNFPA, OSC locales...) ou des outils de sensibilisation dédiés pourraient contribuer à renforcer l'intégration effective de cette dimension lors de l'élaboration de politiques publiques. En effet, l'approche peut et doit s'adapter à chaque contexte mais l'inaction ne doit pas être tolérée : si les contreparties ne sont pas convaincues par l'intérêt de la démarche

d'intégration du genre, les OSC féministes actives et les expertises Genre doivent être mobilisées. Le cadre législatif, les engagements pris par les pays au niveau national (plans/stratégies nationaux Genre), régional et international constituent des leviers favorables qu'il faut rappeler.

Les lignes budgétaires dédiées ainsi que des personnes référentes Genre compétentes au sein des équipes d'appui constituent des facteurs mobilisant pour faire avancer l'intégration du genre dans les pratiques.

La valorisation des initiatives d'intégration de la dimension Genre telle qu'en Colombie en explicitant les démarches suivies et initier des réflexions collectives sur le sujet pourrait contribuer à mobiliser les parties prenantes autour de la problématique.

6. Intégration du Genre – Adapt'Action

A. Contexte et présentation de l'engagement

Avec la facilité Adapt'Action, l'AFD et Expertise France accompagnent 15 pays et organisations régionales (Afrique, Caraïbes, petits États insulaires) particulièrement vulnérables aux impacts du dérèglement climatique dans la mise en œuvre de leurs stratégies d'adaptation. Adapt'Action propose une assistance technique et des activités de renforcement de capacités pour consolider la gouvernance Climat, mieux intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques publiques, et faire émerger des projets d'adaptation structurants. L'outil est doté de 30 millions d'euros sur 4 ans (2017-2021), pour accompagner les pays dans la mise en œuvre de leurs engagements en faveur d'un développement plus résilient. À travers des études de vulnérabilité et de faisabilité, des conseils sur la formulation des politiques nationales et plans d'actions, ou encore des actions de renforcement de capacités, Adapt'Action joue un rôle de levier pour faciliter l'accès des pays à la Finance Climat internationale et accélérer les investissements d'adaptation.

« Adapt'Action apporte dans toutes ses actions une attention particulière aux vulnérabilités climatiques liées au genre, aux solutions fondées sur la nature, à la co-construction des solutions avec ses partenaires, et à l'inscription dans des trajectoires de développement résilientes ». L'appui Genre considéré comme le plus abouti a permis la publication d'une boîte à outils (en anglais) *“building resilience with nature and gender in the Eastern Caribbean”* pour la transversalisation des écosystèmes, de l'égalité de genre et de l'inclusion dans les politiques, plans et activités d'adaptation. L'outil a été développé de façon participative à partir de méthodologies et ressources existantes, lesquelles ont été ajustées au contexte des Caraïbes. L'approche décrit trois grandes étapes : (I) l'application de lunettes écosystèmes/Genre/inclusion à l'analyse contextuelle et l'évaluation des vulnérabilités et risques, (II) l'identification de mesures et de solutions d'adaptation et la sélection des options et plans les plus pertinents et (III) la formulation de documents de projets ou politiques et système de suivi et d'évaluation.

Pour sa phase 2, l'AFD envisage d'inclure un axe transversal dédié au genre et à l'inclusion sociale, pour aller plus loin que le « cas par cas » de la phase 1.

B. Évaluation

La volonté d'intégration du genre et même d'intersectionnalité est visible à différents niveaux : dans les études de vulnérabilités aux impacts des changements climatiques, au travers des plans d'action Genre issus des études de faisabilité, dans la disponibilité de personnes référentes Genre et d'outils spécifiques, l'utilisation de documents sources et la publication d'analyses Genre.

Les résultats sont mitigés du fait de l'absence de mesures contraignantes, du besoin de renforcement de capacités des contreparties institutionnelles et du manque de données sexo-spécifiques à disposition.

La boîte à outils publiée par les Caraïbes, document illustré de 80 pages, reconnaît la nécessité de consulter les bénéficiaires pour la définition d'indicateurs et de prioriser les actions transformatives.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Adapt'Action	1	0,5	0,5	2/3	Moyen

RECOMMANDATIONS

Afin de définir un cadre de collaboration plus contraignant, l'AFD devrait exiger la mobilisation des expertises Genre nationales dans les appels d'offres, à l'instar du procédé suivi pour la facilité Genre & Énergie et définir un budget sensible au genre pour chaque projet soutenu.

La montée en compétences des contreparties devrait être favorisée, par le financement de formations et l'organisation de sessions de sensibilisation et d'échanges avec les expertises

nationales et organisations locales, par des rencontres interministérielles appuyées par des expertises internationales et simplement par l'ajout du genre à l'agenda de chaque réunion. En cela cette facilité pourrait également mieux répondre aux objectifs du plan d'action Genre de la CCNUCC, en veillant à renforcer les capacités des pays en développement sur l'intégration systématique de l'approche Genre dans la révision et la mise en œuvre leurs Contributions Déterminées au niveau national.



© USGS Unsplash

2.

**ÉNERGIE
& CLIMAT**

THÈME 1 : ALIGNEMENT DES FINANCEMENTS AVEC L'ACCORD DE PARIS

1. Exclusion des énergies fossiles

A. Contexte et présentation de l'engagement

Au travers du *One Planet Summit* et plus récemment du sommet Finance en commun, la France s'est engagée à aligner les financements de l'aide au développement avec l'Accord de Paris. En organisant sur son territoire ces événements qui ont amené à de nouveaux engagements internationaux, la France souhaite promouvoir ce critère « 100% Accord de Paris » au monde entier. Dans ses documents de planification (SNBC, Plan Climat), la France s'engage à renforcer son action internationale pour la finance climat. Le plan Climat annonce notamment que la France « appellera l'ensemble des institutions financières internationales à cesser de financer l'installation de production d'énergie à base de charbon ». Les conclusions du Comité interministeriel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018 demandent à l'AFD de ne pas financer des projets qui risqueraient de « verrouiller » les pays partenaires sur une trajectoire carbonée.

L'AFD a comme mandat explicite de participer à la mise en œuvre de l'accord de Paris et s'est elle-même engagée dans sa stratégie 2017 – 2022 à « assurer une activité 100% Accord de Paris ». L'AFD est donc moteur depuis plusieurs années pour pousser l'ensemble des banques de développement à s'aligner avec l'Accord de Paris.

B. Évaluation

Activités de l'AFD

L'AFD possède un cadre d'analyse « *développement durable* » (dispositif AADD) pour ses projets sur les différentes thématiques dont l'énergie, ce qui lui permet d'intégrer la cohérence des projets avec des trajectoires bas carbone (CDN des pays) et résilientes. Pour chaque pays d'intervention, des « *fiches pays climat* » ont été élaborées pour éclairer les analyses de développement durable des projets. Cette analyse permet donc d'exclure la plupart des projets liés aux énergies fossiles, notamment au charbon et au pétrole, bien que des exemptions pour le gaz subsistent.

De plus, l'AFD travaille actuellement sur une révision de sa liste d'exclusion afin d'y inclure certains projets directement liés aux énergies fossiles (centrales de production d'électricité ou autres infrastructures). Cette liste d'exclusion s'applique à l'AFD, Proparco et bientôt expertise France. Sa révision est donc cruciale pour permettre de la rendre cohérente avec les objectifs de l'Accord de Paris (voir nos recommandations).

Au-delà de son action en interne, l'AFD est motrice auprès des autres banques de développement, notamment au sein de l'*International Development Finance Club* (réseau de 26 banques de développement nationales, régionales et bilatérales dont l'AFD est présidente) et souhaite défendre cet objectif d'exclusion des énergies fossiles à l'international, comme l'a montré le sommet Finances en commun en novembre 2020 organisé par la France. Publié en 2019 par Oxfam France, les amis de la terre et le réseau action climat France, le rapport « Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir » analyse les politiques d'exclusion des énergies fossiles de l'AFD, de BPI France et de la banque européenne d'investissement. Ce rapport a amené à de nombreuses discussions avec l'AFD et la stratégie climat de l'AFD a été revue l'année suivante. Aujourd'hui, concernant l'alignement avec l'Accord de Paris, la stratégie climat de l'AFD est satisfaisante, surtout comparée à celles d'autres organisations similaires. La stratégie transition énergétique de l'AFD liste notamment les exclusions des projets liés aux énergies fossiles. Seules certaines exceptions sont précisées concernant la production d'électricité à partir de gaz dans certains pays en crise ou la distribution de gaz pour la cuisson et le chauffage. Au moment de l'écriture de ce rapport, le volet énergie de la stratégie AFD est en cours de révision.



Soutiens publics à l'export

Concernant les soutiens publics à l'export, le gouvernement a publié, en parallèle du projet de loi de finances 2021, un rapport fin septembre 2020 fixant une trajectoire pour l'exclusion de projets liés aux énergies fossiles :

- Trajectoire de cessation d'octroi des garanties publiques pour les projets pétroliers et gaziers :
 - Pétroles extra lourd, schistes et sables bitumineux en 2021 ;
 - Exploration et production pétrolière en 2025 ;
 - Production gazière en 2035.
- Mise en place d'une norme de performance environnementale pour le secteur de la production d'électricité. Un projet n'est éligible aux financements exports que si ce dernier vient améliorer le mix énergétique du pays à compter du 1^{er} janvier 2021. Des exceptions demeurent cependant dans certains cas pour accepter ces projets.
- Mise en place d'un mécanisme incitatif de bonus climatique.

Ce rapport va dans la bonne direction mais nécessite encore d'être rendu plus ambitieux (voir nos recommandations). A l'échelle européenne, la réflexion sur l'exclusion des énergies fossiles dans les soutiens à l'export pourrait être renforcée par la création de la coalition **E3F** (*Export Finance for Future*) lancée par les gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède. Les membres de cette nouvelle coalition s'engagent à refuser les garanties publiques pour les projets fossiles et à favoriser les projets compatibles avec l'Accord de Paris. Des critiques ont cependant été formulées contre cette coalition quant à l'absence de date précise pour la fin des financements aux énergies fossiles, notamment dans un communiqué de presse réalisé par l'ONG Les Amis de la Terre.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Exclusion des énergies fossiles dans les projets financés à l'international	1	1	0,5	2,5/3	Bonne

RECOMMANDATIONS

Approfondir le travail et augmenter l'ambition vers une exclusion totale des énergies fossiles.

- Clarifier l'affichage des exclusions liées à l'alignement avec l'Accord de Paris dans le cadre de la révision de la liste d'exclusion générale de l'AFD. Notamment en ce qui concerne les intermédiations financières (voir thème 1 sur les intermédiations financières et l'action de Proparco).
- Concernant l'AFD : Définir une trajectoire précise vers une exclusion complète de projets finançant des infrastructures gazières (demande portée par le Réseau Action Climat) et établir clairement les exceptions possibles pour des projets de « cuisine domestique » et éventuellement de chauffage en pays froids (demande portée par Coordination SUD).
- Concernant les soutiens à l'export : A l'image de l'engagement du Royaume-Uni, mettre fin à tous les financements aux projets fossiles, incompatibles avec l'Accord de Paris, dès 2022. Notamment, exclure l'ensemble des financements soutenant l'exploration et l'exploitation de toutes les énergies fossiles

en ce qui concerne la production d'électricité (y compris le gaz naturel) pour ne pas engager sur le long terme des pays dans des mix électriques encore trop fortement carbonés. Un critère basé sur le mix électrique actuel d'un pays semble trop faible car il ne garantit pas que le projet soit aligné avec une trajectoire long terme pour le pays hôte.

Poursuivre les efforts de l'AFD et de la France pour diffuser les bonnes pratiques en ce qui concerne l'alignement des financements avec l'Accord de Paris et des ODD dans les stratégies des acteurs financiers.

- Développer des normes et standards communs sur la manière dont les banques de développements s'alignent avec les ODD.
- Étendre la réflexion à d'autres organisations internationales, banques commerciales, investisseurs et investisseuses privées et autres entreprises. Notamment lorsque ces acteurs peuvent être des intermédiaires pour les financements (voir partie sur les intermédiations financières et l'action de Proparco).

2. Alignement des partenaires financiers avec l'Accord de Paris

A. Contexte et présentation de l'engagement

Depuis 2015 et la loi de Transition énergétique pour la croissance verte imposant aux organismes investisseurs institutionnels français d'être transparents sur la prise en compte des risques climatiques dans leurs politiques d'investissement, le gouvernement français a lancé plusieurs appels à l'intention des acteurs financiers afin qu'ils rendent publiques leurs stratégies de sortie des énergies fossiles. Comme souligné précédemment (1.1 exclusion des énergies fossiles), sur la scène internationale, l'AFD a été particulièrement dynamique, profitant d'être à la tête de l'*International Development Finance Club* pour proposer d'accompagner ses partenaires financiers (banques bilatérales régionales et multilatérales de développement, agences de crédit à l'exportation) à s'aligner sur l'Accord de Paris.

Plus récemment, Proparco, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, s'est engagée à aller dans le même sens, excluant de ses financements depuis 2019 les projets au gaz naturel, avec de très rares exceptions qui seront étudiées selon le degré de vulnérabilité du pays notamment. Proparco a également mis en place une démarche d'analyse interne de ses financements directs : les opérations considérées comme à risque de « désalignement avec l'Accord de Paris » font l'objet d'une analyse spécifique menée par des consultants et consultantes indépendantes. Les investissements jugés incohérents avec une trajectoire bas-carbone sont donc laissés de côté au stade de l'identification du projet.

Mais au-delà des investissements directs, et face à un volume de financement en constante augmentation, l'intermédiation financière représente une part importante des financements totaux (46 % du portefeuille Proparco en 2018). Ce procédé permet à l'agence, et notamment à Proparco de financer des entités tierces, particulièrement des banques privées qui, elles, sont amenées à réinvestir l'argent dans des projets pouvant soutenir les énergies fossiles. En Juin 2020, dans sa revue à mi-parcours de la Stratégie Climat 2017-2022, l'AFD affichait sa volonté de

poursuivre son travail d'harmonisation « *des procédures d'évaluation de l'alignement, en particulier pour les secteurs sensibles, les opérations d'intermédiation financière et entre l'AFD et sa filiale Proparco* ».

B. Évaluation

Les garanties demandées aux intermédiaires financiers et les méthodologies développées restent encore floues. En 2019, le rapport « Cachez ces fossiles que l'on ne saurait voir » publié par Oxfam France, les Amis de la Terre et le Réseau Action Climat France, soulignait le manque de transparence sur les fonds AFD transitant par les intermédiaires financiers : 24 % des engagements financiers de Proparco étaient non fléchés, fournis à des institutions financières sans critère de redevabilité et aucune assurance que les fonds ne soient utilisés pour financer des activités nuisibles pour le climat.

Depuis la publication de ce rapport, Proparco travaille à davantage de cohérence et mène un certain nombre de travaux en interne pour aboutir à une méthodologie qui permettrait de respecter l'alignement 100 % Accord de Paris. Dorénavant, sur chaque prêt octroyé à une banque privée un accompagnement est proposé pour l'aider à définir, améliorer et développer une stratégie climat avec un plan d'actions concret clairement défini (adopter un outil bilan carbone, adopter un outil de mesure des risques climatiques, etc.)

Par ailleurs, un outil d'analyse des risques d'exposition aux projets fossiles est en phase de test. Au travers de cet outil, Proparco examinerait l'exposition historique et prospective de chaque banque vis-à-vis des risques climatiques, avec pour objectif d'exclure les organismes partenaires financiers les plus exposés au pétrole et au gaz.

La méthodologie était encore en phase de construction au moment de la rédaction de ce rapport et n'a pas pu être rendue publique. Cependant, deux limites peuvent être anticipées :

- Proparco n'a pas défini de « liste noire » et s'appuierait sur des tendances : si une banque est très exposée mais qu'elle communique sur son ambition de moins s'impliquer dans le financement de projets fossiles, elle n'est pas exclue des financements Proparco,
- La méthodologie s'appliquerait pour l'heure uniquement au secteur du pétrole et du gaz, sans prendre en compte l'exposition des intermédiaires financiers à d'autres risques climatiques (lien entre monoculture et expansion des exploitations forestières et accroissement des GES notamment).

Hors intermédiation financière, le rapport d'Oxfam soulevait également un manque de transparence plus général des données relatives aux financements AFD auprès des banques privées dans la mesure où elles se heurtent régulièrement au « *secret bancaire* ».

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Alignement des partenaires financiers avec l'Accord de Paris	0.5	0.5	0,5	1,5/3	Moyenne

RECOMMANDATIONS

Poursuivre le travail d'harmonisation des méthodologies d'évaluation de l'alignement 100% Accord de Paris dans l'ensemble des filiales AFD, notamment Proparco et en améliorer la transparence.

- Voir recommandations de la partie Exclusion des énergies fossiles.
- Développer et rendre publique une politique climatique appliquée à Proparco pour lui permettre de s'aligner avec l'Accord de Paris.

Renforcer l'évaluation de l'exposition des organismes intermédiaires financiers au

risque climatique et être davantage restrictif en définissant des critères d'exclusion qui dépassent la seule exposition des acteurs et actrices privées au charbon, pétrole et gaz (critères de performance climatique par exemple).

- En prenant en compte les spécificités de chaque zone géographique et type d'organisme acteur.
- En proposant des moyens de soutenir les partenaires de Proparco afin de verdir leurs investissements et accompagner leur transition.

3. Quitter le traité sur la charte de l'énergie

A. Contexte et présentation de l'engagement

Au travers du *One Planet Summit* et plus récemment du sommet Finance en commun, la France s'est engagée à aligner les financements de l'aide au développement avec l'Accord de Paris. En organisant sur son territoire les événements qui ont amené aux engagements internationaux, la France souhaite promouvoir cet engagement « 100% Accord de Paris » au monde entier.

Or, une partie de financement de l'APD²⁷ est utilisée pour le secrétariat du Traité sur la charte de l'énergie (TCE). Signé le 17 décembre 1994, le TCE protège les investissements étrangers (réalisés par des entreprises basées à l'étranger) dans les énergies fossiles et contre les politiques domestiques en permettant aux investisseurs et investisseuses d'attaquer les États et de demander des compensations si les lois vont à l'encontre de leurs intérêts. Le traité protège toute la partie offre dans le secteur de la production d'électricité (issue d'énergies fossiles et d'énergies renouvelables) ainsi que toutes types d'investissement dans le charbon, le gaz et le pétrole. Ce traité compte aujourd'hui 53 pays membres dont ceux de l'Union Européenne (à l'exception de l'Italie qui a quitté le traité).

Au travers du plan Climat, la France s'est engagée à « renforcer l'ambition climatique de l'Europe » (Axe 20) et à « accompagner les efforts des pays en développement dans la mise en œuvre de leurs engagements ». Il est évident que ce Traité va à l'encontre de tous ces engagements, le TCE enfermant l'Europe dans une trajectoire incompatible avec ses propres objectifs climatiques au risque de se faire attaquer par des entreprises ayant des activités liées aux énergies fossiles.

B. Évaluation

Le traité n'est pas aligné avec les exigences de l'Accord de Paris car il protège toujours les énergies fossiles et empêche des Etats de mettre en œuvre des politiques énergétiques ambitieuses. Le traité a déjà été utilisé par des investisseurs et investisseuses pour porter plainte contre des États européens souhaitant mettre en place des politiques favorables à la transition écologique (RWE et les Pays-Bas, Vattenfall et l'Allemagne). Aujourd'hui, 136 litiges sont connus dont la plupart intra européens. Au-delà de ces litiges, le traité fait peser sur les États la menace de poursuites et peut donc réduire l'ambition de certaines décisions.

MODERNISER LE TRAITÉ OU LE QUITTER ?

1. Moderniser le traité ?

En 2021 une position a été adoptée par l'UE concernant la modernisation du traité et notamment pour mettre fin à la protection pour les nouveaux investissements dans les projets fossiles. Cependant, cette proposition de l'UE n'est pas suffisante pour respecter l'Accord de Paris et donc incohérente avec la position de la France.

En effet, cette proposition conserve la protection sur les investissements déjà réalisés jusqu'en 2040. Pour respecter l'Accord de Paris et plus particulièrement la nouvelle stratégie de l'UE pour atteindre la neutralité carbone en 2050,

il sera nécessaire de stopper ces investissements bien avant cette date. En ce qui concerne les nouveaux investissements, l'UE prévoit que le gaz soit protégé jusqu'en 2040, ce qui met également en péril certains engagements climatiques.

Même si cette position venait à être rendue plus ambitieuse, la modernisation du traité semble peu réaliste étant donné que les décisions doivent être prises à l'unanimité des membres du TCE.

2. Quitter le traité ?

Il n'existe pas d'article pour mettre fin au traité, la seule issue pour l'UE serait de

sortir du traité de manière coordonnée. Faute d'un retrait collectif, de nombreuses lois votées dans le cadre de la stratégie climatique européenne pourraient faire l'objet d'une plainte sur la base du TCE. Il sera également nécessaire pour l'UE d'annuler une clause, dite de survie, du traité permettant aux entreprises de poursuivre les Etats pendant 20 années supplémentaires après leur retrait. Dans le cas des pays de l'UE, comme plus de 65% des investissements étrangers sont des investissements intra-Européens, l'annulation de la clause de survie réduit considérablement le nombre de litiges.

27. Le total des contributions des parties prenantes au secrétariat du TCE est de 4,2 millions d'euros, dont 49% payé par l'Union Européenne et la cotisation de la France s'élève à 450 000€

Consciente de cette incohérence, la France a rédigé en décembre 2020, une lettre pour demander une “refonte des règles du TCE” le rendant compatible avec l’Accord de Paris ou pour initier un “retrait coordonné de l’Union européenne et de ses Etats membres” de l’UE.

Malgré cette incohérence apparente avec l’Accord de Paris et malgré les réflexions en cours à l’échelle française et européenne, le TCE est loin d’être voué à disparaître et son secrétariat essaye au contraire de l’étendre à davantage de pays, notamment africains. Une politique d’expansion qui est partiellement financée par l’UE et la France (au travers de sa cotisation directe au secrétariat, qui est de l’ordre de €450.000 par an) et qui enfermerait des pays africains dans un traité donnant encore plus de puissance aux entreprises privées polluantes sur les politiques de ces pays. Il est évident que de tels rapports de force mettraient en péril la réalisation de politiques énergétiques permettant un développement propre et aligné avec l’Accord de Paris.

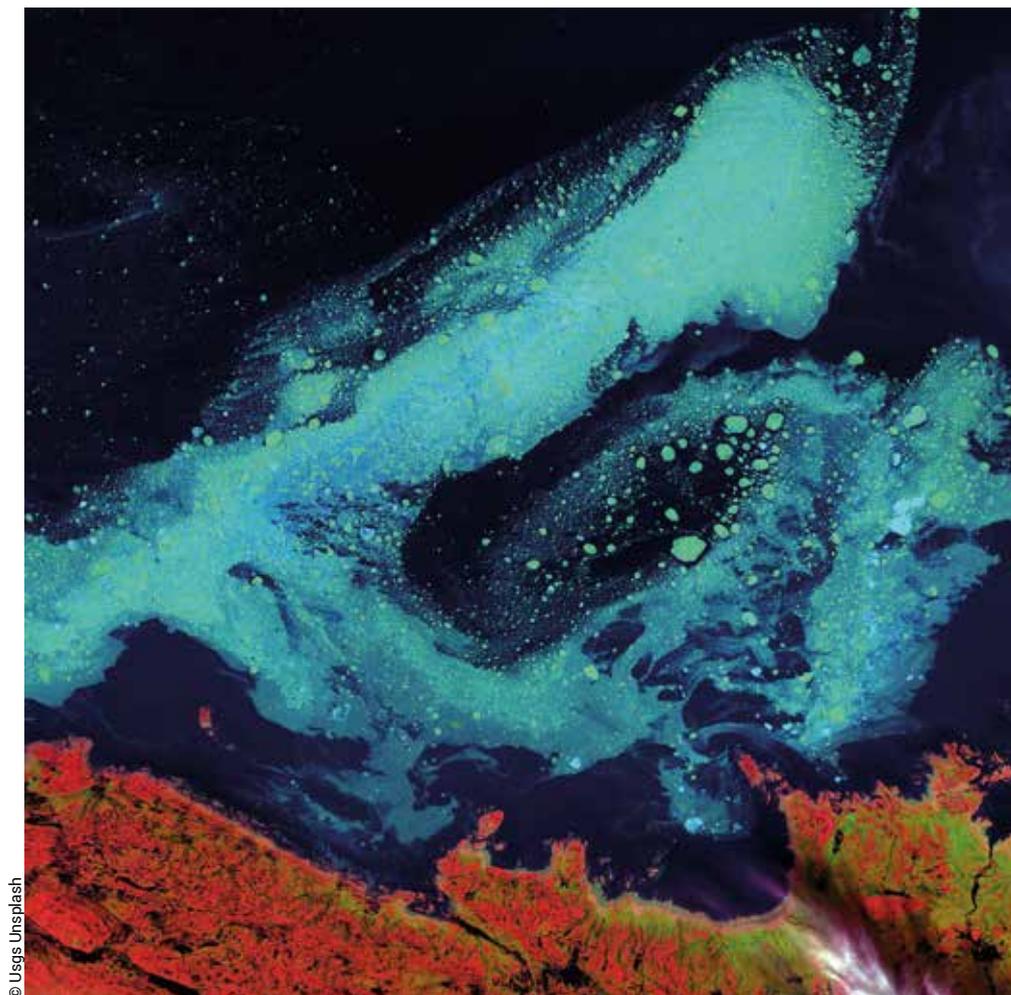
La commission Climat et développement de Coordination SUD note donc ici deux incohérences fortes entre le TCE et les engagements de la France en ce qui concerne les enjeux Énergie/Climat :

- Le financement du secrétariat du TCE par la France protège les énergies fossiles alors que dans le même temps, le pays travaille à l’exclusion de ces énergies (voir thème 1 - l’exclusion des énergies fossiles) et à l’alignement des financements avec l’Accord de Paris (voir point sur l’Alignement des partenaires financiers avec l’Accord de Paris).
- La France cherche à accentuer son soutien aux pays en développement (voir thème 3- Soutenir les pays en développement pour développer des stratégies de transition énergétique justes) pour que ceux-ci développent des politiques énergétiques cohérentes avec l’Accord de Paris. L’extension de ce traité pourrait soumettre des États en transition à la pression d’entreprises privées investissant dans les énergies fossiles.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Quitter/réformer le traité sur la charte de l’énergie	0.5	0.5	0	1/3	Mauvaise

RECOMMANDATIONS

- Profiter de la présidence française de l’UE pour mettre fin à la participation des pays de l’UE au TCE et à l’adoption d’un accord intra-EU pour mettre fin à la clause de survie
- Redoubler d’efforts pour faire entendre les intérêts de la France et de l’Accord de Paris pour que l’Union Européenne quitte le TCE de façon coordonnée.
- En cas d’impossibilité d’aboutir à un positionnement commun de l’Union Européenne, envisager une sortie de la France avec un nombre restreint d’autres acteurs et actrices.
- Bloquer immédiatement tout financement de la France vers le secrétariat du TCE en tant que financement incompatible avec l’Accord de Paris.
- En attendant la concrétisation effective de la sortie de l’UE de ce traité, la France doit se positionner ouvertement contre toute extension du TCE vers de nouveaux pays, en particuliers les pays en développement.



© Usqs Unsplash

THÈME 2 : PERFORMANCE CLIMATIQUE DES PROJETS

1. Mesurer l'impact carbone des projets liés à l'énergie (notamment pour l'accès à l'énergie)

A. Contexte et présentation de l'engagement

L'Accord de Paris a pour objectif phare dans son article 4 d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale d'ici 2050. Bien que l'accord n'entre pas dans les débats sur le mix énergétique nécessaire à la transition, ce secteur devra être fortement décarboné pour que les émissions résiduelles puissent être compensées par les puits de carbone.

Au travers de la Stratégie nationale bas carbone, les engagements de la France sont clairs : les émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie doivent tendre vers 0 pour que le pays dans son ensemble puisse atteindre la neutralité carbone. Cet enseignement est applicable quel que soit le pays considéré et la décarbonation du secteur de l'énergie devra être une priorité dans l'ensemble des politiques énergétiques. Il est ainsi essentiel de mesurer l'impact carbone des structures de production et de transport de l'énergie, tant au niveau domestique que dans le montage de projets de développement.

L'AFD s'est engagée dans le cadre de sa stratégie transition énergétique à rechercher des impacts positifs pour ses projets sur le plan environnemental ; localement à travers la maîtrise des impacts environnementaux, la réduction des pollutions locales, et globalement par la

diminution des émissions de gaz à effet de serre. Notamment, l'AFD s'est donnée pour objectif de financer plus de 50 % de projets avec un co-bénéfice climat (objectif atteint en 2019, avec 77 %).

B. Évaluation

À l'AFD, des critères existent sur la prise en compte de l'empreinte carbone des projets financés et des méthodologies pour la réalisation de bilan carbone ont aussi été développées par thématique. Une note méthodologique définissant des critères d'éligibilité est d'ores et déjà disponible sur les projets de transport et distribution d'électricité. L'objectif est de montrer que le secteur est engagé dans une trajectoire de décarbonation crédible.

Cependant, seuls les projets de substitution sont pour l'instant concernés, leur impact étant plus facile à calculer. Si un travail est apparemment en cours à l'AFD dans le cadre de sa redevabilité carbone, aucune méthodologie n'existe actuellement pour les projets d'accès à l'électricité. Si un travail est apparemment en cours à l'AFD dans le cadre de sa redevabilité carbone, aucune méthodologie n'existe actuellement pour les projets d'accès à l'électricité *off-grid*.

Pour le moment, des critères existent uniquement pour qualifier la part de co-bénéfices climat dans des projets d'accès à l'énergie, sans parler de bilan carbone complet. Ces critères sont inspirés des principes communs et se basent sur la part d'ENR prévues sur le réseau en 2030. Les projets d'accès à l'énergie, y compris *off-grid*, s'ils ont des impacts sociaux et économiques positifs, provoquent une augmentation de la consommation et d'équipements, ayant des impacts climatiques non-nuls, qui doivent être mesurés et maîtrisés.

Ainsi, si des outils existent déjà et si divers sujets sont globalement « balisés » en terme de bilan carbone, de nombreux projets ne sont pas en capacité de mesurer leur impact carbone. C'est le cas des projets d'accès à l'énergie hors réseau pour lesquels ni les émissions directes (production d'énergie), ni les émissions indirectes (équipements des ménages, effet rebond par exemple) ne sont comparées à une situation de référence. Coordination SUD déplore donc un manque de connaissances et d'outils sur le sujet.

Bien qu'une méthodologie claire et lisible devrait être élaborée en 2021 par le groupe AFD (méthodologie à suivre), l'AFD a pour l'instant concentré ses efforts sur les projets représentant une part importante de ces financements : les projets raccordés aux réseaux nationaux.

À noter que très peu d'études décrivent les impacts carbone de l'accès à l'énergie *off-grid* et prennent en

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Mesurer les impacts carbone des projets liés à l'énergie	0.5	0.5	0,5	1,5/3	Moyenne

compte les situations de base et les analyses du cycle de vie des matériels de production renouvelable.

C. Retours terrains

Les développeurs de projets n'étant pas en mesure de calculer les impacts carbone de leur projet (manque de moyens, de méthodologie adaptée à l'*off-grid*, d'obligations, etc.), ce critère n'entre pas en ligne de compte dans les décisions. Quelques retours terrain :

- Les décisions de développement de projet, comme le choix de la technologie de production d'énergie par exemple, sont prises en fonction de critères économiques (viabilité) ou techniques (omniprésence du solaire en Afrique de l'Ouest par exemple) et non en lien avec les émissions de carbone associées (ce qui nécessiterait dans le cas du solaire une analyse de cycle de vie complète des matériels de production photovoltaïques et de stockage). Si les énergies renouvelables s'imposent de manière naturelle grâce aux gisements, à la technologie et à la maturité industrielle liée à la baisse des coûts, ce changement de paradigme comporte

un risque : celui que l'Afrique devienne un territoire d'expérimentations des départements de R&D des acteurs des énergies renouvelables (et notamment ceux du stockage), sans considération pour une problématique environnementale majeure : le recyclage des équipements, au premier chef celui des batteries.

- C'est également le cas pour la part du thermique dans la production d'une centrale hybride alimentant un mini-réseau, par exemple. Dans ce cas de figure, seules les émissions liées à l'utilisation du groupe électrogène sont habituellement estimées et comptabilisées, par incapacité à mesurer celles de la technologie associée (solaire + stockage par exemple).
- L'installation d'un mini-réseau dans une commune provoque souvent une augmentation de la consommation (relative selon les régions) et du taux d'équipement en appareils électriques en tout genre (télévisions, réfrigérateurs, ventilateurs, équipements productifs, etc.). Ces équipements sont la plupart du temps achetés sur les marchés locaux à bas prix, sont inefficaces énergétiquement et ont une durée de vie limitée (liée à une qualité médiocre ou une mauvaise utilisation). S'il est indéniable que ces équipements améliorent la qualité de vie des utilisateurs, leur fabrication, utilisation et la non-gestion de leur fin de vie ont un impact carbone certain qui doit être pris en compte comme retombée du développement de l'accès à l'énergie.

RECOMMANDATIONS

Si des progrès sont à noter dans la prise en compte du carbone et des impacts climat dans la construction des projets d'énergie, une généralisation des dispositifs créés est attendue, notamment sur l'électricité off-grid. Les quelques recommandations suivantes sont donc proposées :

- Se doter d'une méthodologie détaillée de calculs des émissions des projets, notamment pour les projets d'accès à l'électricité *off-grid*, prenant en compte la situation de référence, des analyses de cycle de vie, les émissions directes et indirectes (concrétisation), avec un accent sur les émissions absolues des projets.
- Intégrer un rapport impacts (sociaux, économiques) / impact carbone comme critère de sélection des projets financés (ajouté à l'analyse coût/bénéfices), notamment sur l'*off-grid* (mais pour cela se doter en amont d'outils permettant aux porteurs et porteuses de projets de calculer/mesurer cet impact carbone).
- Renforcer les exigences de mesure de la contribution à l'atténuation aux changements climatiques dans le calcul des co-bénéfices climat des projets. Coordination SUD propose

également d'augmenter cet objectif du pourcentage de projets financés à co-bénéfice climat de 50 % à 75 % (ambition) – un résultat de 77 % ayant rapidement été atteint.

Pistes évoquées dans l'atelier de capitalisation sur les spécificités de l'accès à l'énergie (Coordination SUD, novembre 2020)²⁸ : Développer des méthodes de calcul pour les projets, notamment d'accès à l'énergie, pourrait faciliter l'accès à la Finance carbone. La Finance carbone aurait le double avantage d'octroyer des financements complémentaires et de pousser à un suivi/monitoring précis. Les organisations bailleurs pourraient ainsi promouvoir et permettre l'accès à une Finance carbone vertueuse afin de soutenir des projets par ailleurs difficiles à financer via des modes de financements classiques. Attention, car la manière dont sont considérés les impacts sur le climat (uniquement basés sur les émissions de CO₂) amène le risque de négliger des projets présentant d'autres co-bénéfices liés aux objectifs de développement durable. Il est nécessaire de développer d'autres outils et mode de calcul pour valoriser l'impact des projets et leur cohérence avec l'Accord de Paris.

28. <https://tinyurl.com/3vtzad8j>

2. Adaptation et maintenance des infrastructures

A. Contexte et présentation de l'engagement

L'adaptation aux changements climatiques est l'un des deux piliers essentiels de l'Accord de Paris. Cette prise de conscience que certains impacts seront inévitables dans les prochaines décennies a été étayée par les travaux du GIEC et tous les pays sont aujourd'hui poussés à intégrer des mesures d'adaptation dans leurs politiques climatiques.

Comme tous les pans de nos économies, le secteur de l'énergie est exposé aux conditions climatiques qui viendront à la fois impacter l'offre (dégradation et baisse de rendement de certaines infrastructures impactées par les événements extrêmes) et la demande (une hausse des températures qui pourrait accentuer les besoins pour la production de froid dans les pays chauds). La prise en compte de ces facteurs extérieurs dans le montage de projets énergétiques ainsi que la maintenance des infrastructures développées sont donc des facteurs déterminants de la transition énergétique.

Plusieurs des engagements du Programme d'action d'Addis Ababa concernent la résilience des infrastructures énergétiques face aux effets des changements climatiques, comme notamment :

- l'engagement 14 : « *Nous faciliterons la construction d'infrastructures durables, accessibles, résilientes et de qualité dans les pays en développement, grâce à un renforcement de l'appui technique et financier* » ;
- l'engagement 34 : « *Nous aiderons les municipalités et collectivités locales et en développement en particulier dans les PMA et dans les petits États insulaires en développement, à réaliser des équipements résistant aux risques et écologiquement rationnels, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'adduction d'eau et de l'assainissement, ainsi que des constructions durables et résistantes au moyen de matériaux locaux* ».

Dans son Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la France s'engage également à « *renforcer l'action internationale de la France en matière d'adaptation au changement climatique : la mise en œuvre de la planification de l'adaptation soutenue notamment par les ministères impliqués et les acteurs sur le terrain.* »

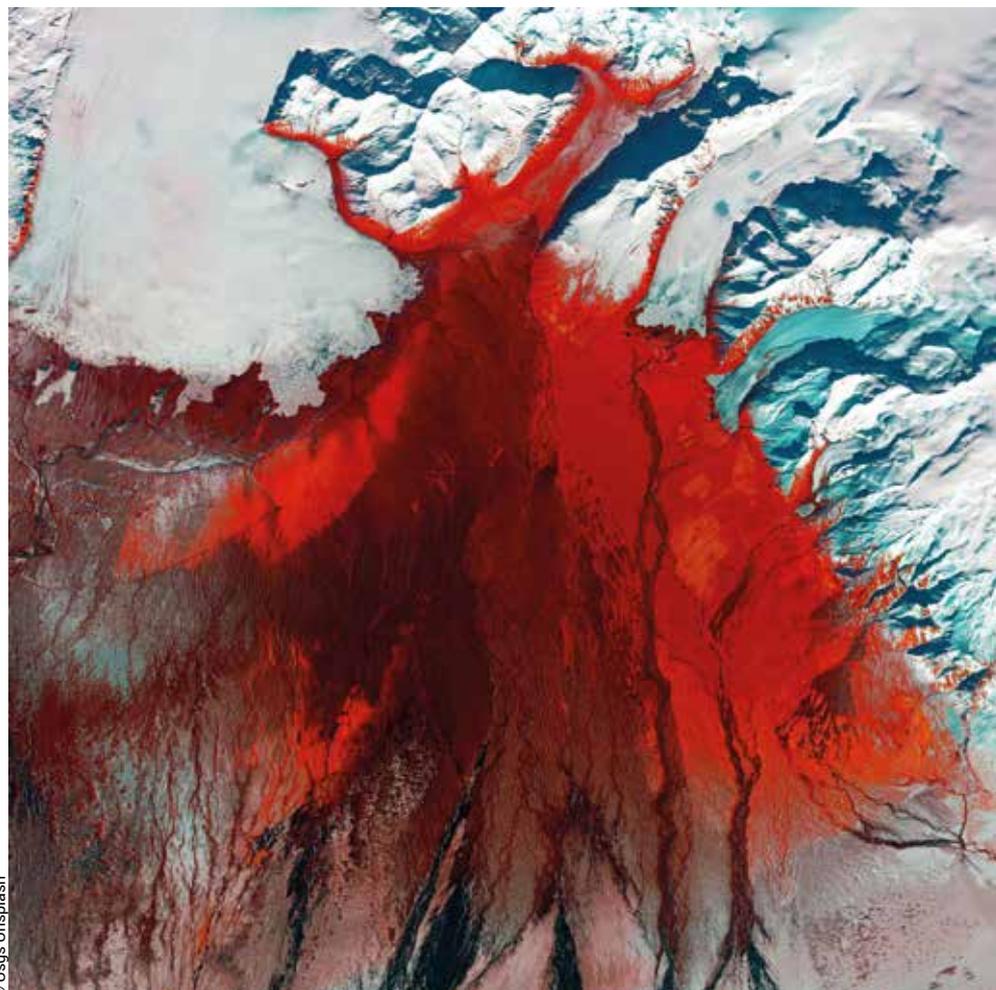
B. Évaluation

On note un effort important sur la thématique de l'adaptation aux changements climatiques. L'AFD s'est fixé des objectifs de volumes de financement dédiés à l'adaptation dans sa stratégie 2017/2022. Ces volumes ont été accrus (2 milliards d'euros sur l'année 2019) et cela se traduit dans le secteur de l'énergie, notamment via des actions pour la résilience des systèmes de production d'énergie.

L'outil Gemmes développé par l'AFD modélise les impacts des changements climatiques pour intégrer, à des scénarios économiques, les risques financiers liés au climat. La raréfaction des ressources minières est particulièrement prise en compte mais l'AFD s'intéresse également à la prise en compte de l'impact de l'augmentation des températures sur les projets comme par exemple :

- Un besoin en confort thermique accru ;
- Une transmission du courant moins efficace dans les réseaux électriques lorsque la température augmente ;
- Une analyse des vulnérabilités au cas par cas (augmentation du niveau de la mer, exposition aux ouragans, etc.).

Cependant l'AFD reste actuellement moins équipée sur la thématique de l'adaptation que sur celle de l'atténuation des changements climatiques. La dimension d'adaptation est, par ailleurs, très peu abordée dans la stratégie Transition Énergétique de l'AFD. Un écart reste notamment à combler sur la partie co-bénéfices des projets en lien avec la résilience des territoires.



© Usqs Unsplash

Enfin, la stratégie fait souvent mention du déploiement de nouvelles infrastructures énergies renouvelables mais trop peu de la réhabilitation de l'existant. Une part importante des mini-réseaux sont, par exemple, actuellement à l'arrêt pour des raisons techniques, économiques ou de gestion dans les pays d'intervention. Leur réhabilitation / réorganisation permettrait sûrement un rapport « *impacts/euro investi* » intéressant.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Permettre l'adaptation et la maintenance des infrastructures énergétiques	0.5	0.5	0,5	1,5/3	Moyenne

C. Retours terrains

L'adaptation étant souvent une problématique aux conséquences “moyen terme”, elle reste peu considérée par les organisations porteuses de projets lorsqu'elles n'y sont pas contraintes. Ces organisations porteuses de projets liés à l'énergie sont souvent concentrées sur des problématiques techniques, sociales ou de viabilité économique, sans forcément posséder les compétences pour étudier et certifier la climato-compatibilité des projets qu'elles développent.

- Le bilan carbone autant que la climato-compatibilité des projets d'accès à l'électricité off-grid restent inconnus pour les porteurs et porteuses de projets comme pour les organismes bailleurs.
- La maintenance d'infrastructures énergétiques intégrant les dernières technologies nécessite des compétences techniques pointues, rarement possédées instinctivement sur le

terrain. Une prise en compte de cette barrière est nécessaire, tout comme la disponibilité locale des pièces de rechange.

- Les nombreux projets pilotes nécessitant le développement et la maintenance long terme d'infrastructures énergétiques sont souvent gérés localement (modèles de gouvernance locaux). Les gestionnaires ont souvent des capacités techniques limitées et des possibilités financières (les revenus de la facturation de l'électricité par exemple) réduites. Une mise en commun des opérations de maintenance sur l'ensemble des infrastructures énergétiques "pilotes" d'une même région géographique pourrait, par exemple, être étudiée.

RECOMMANDATIONS

Si la thématique de l'adaptation est de plus en plus considérée, un manque d'instruments, de bonnes pratiques et d'outils permettant notamment d'assurer la durabilité des infrastructures sont à noter. Les quelques recommandations suivantes sont donc proposées :

- Instaurer une étude de climato-compatibilité systématique avant tout lancement de projet, afin d'assurer la prise en compte des enjeux liés aux risques climatiques et à l'adaptation des populations aux changements climatiques (faisabilité des projets et leur viabilité dans le temps). Cette étude de climato-compatibilité pourrait être couplée à une estimation des émissions carbone des projets, pour une meilleure considération du problème (cf. thème 2 - Mesurer l'impact carbone des projets liés à l'énergie).
- Financer/favoriser la réhabilitation des infrastructures existantes à l'arrêt.

- Sensibiliser les porteurs et porteuses de projets à la problématique de l'adaptation aux changements climatiques.

Autres recommandations tirées du livre blanc de L'Agence de la transition écologique (ADEME), et le Syndicat des énergies renouvelables (SER) sur l'accès à l'énergie :

- Rendre compatibles les règles des organismes bailleurs de fonds avec les mécanismes de provision pour la maintenance, comme par exemple, tenir compte des dépenses de maintenance réalisées plusieurs années après la mise en service des installations dans les business plans présentés aux organismes bailleurs de fonds institutionnels.
- Favoriser, au travers du cadre réglementaire, fiscal ou dans les termes des appels d'offres, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et l'obligation pour les organismes distributeurs de constituer un stock de pièces de rechanges et d'être en capacité de réparer.

3. Gestion des déchets liés au développement de l'accès à l'énergie

A. Contexte et présentation de l'engagement

La problématique de la gestion des déchets est essentielle dans les projets énergétiques, notamment pour les projets d'accès à l'énergie, y compris *off-grid*. En effet, ces projets provoquent inévitablement une augmentation des matériels utilisés pour la production d'énergie (panneaux solaires, batteries, électronique) comme pour sa consommation (équipements, appareils électriques), dont la fin de vie doit être prévue et traitée de façon à limiter leurs impacts sur l'environnement. Une prise en compte de l'ensemble du cycle de vie de ces projets pour y inclure des pratiques d'éco-conception, de réparation et recyclabilité, est donc nécessaire dans le cadre de la climato-compatibilité des projets.

La France a donc pris des engagements qualitatifs en ce qui concerne la gestion des déchets ; ceux-ci sont rapportés dans le relevé des conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. Pour "agir avec une ambition renouvelée" en faveur du climat, la France déclare qu'elle "renforcera son action en faveur d'une gestion plus responsable des déchets solides dans les pays en développement". Faite au cœur d'autres mesures concernant le déploiement des énergies renouvelables, cette déclaration s'applique donc bien aux déchets issus de projets énergétiques.

B. Évaluation

Malgré les enjeux et engagements évoqués, la thématique de la gestion des déchets est absente de la stratégie transition énergétique 2019/2022 de l'AFD.

La littérature fait généralement peu référence à des projets passés traitant du sujet. Par ailleurs, les entretiens avec les différents acteurs et actrices, si ils et elles ont prouvé une conscience du problème et un intérêt général pour la thématique, ont démontré un manque généralisé d'implication.

Il s'agit cependant d'un enjeu crucial puisque l'utilisation de matériel de production ainsi que le taux d'équipement devraient connaître une croissance exponentielle dans les prochaines années, ceux-ci conservant une durée de vie limitée, et donc des conséquences importantes sur l'environnement.

Si à l'AFD, des critères existent sur la prise en compte de l'empreinte carbone des projets financés, il est à noter que :

- Seule une analyse en cycle de vie des projets et infrastructures peut permettre d'en questionner leur climato-compatibilité.
- Les termes liés au développement de l'économie circulaire, de la réutilisation et/ou la recyclabilité des produits sont actuellement inexistantes dans les projets financés.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Gestion des déchets liés au développement de l'accès à l'énergie	0	0	0	0/3	Nulle

C. Retours terrains

La thématique étant concrètement peu considérée par les organismes bailleurs, la gestion des déchets générés par l'accès à l'énergie est laissée à la volonté des porteurs et porteuses de projets qui ont rarement le temps et les moyens financiers (puisque non prévus dans les budgets) de considérer à juste titre cette problématique. Quelques retours terrain :

- Les décisions de développement de projet, comme le choix de la technologie de production d'énergie par exemple, sont prises en fonction de critères économiques (viabilité) ou techniques (omniprésence du solaire en Afrique de l'Ouest par exemple) et non en lien avec les déchets générés par la technologie (qu'ils soient électroniques ou de type béton, etc.)
- Si l'on considère que les technologies renouvelables se sont particulièrement développées depuis maintenant plus de 15 ans en Afrique, étant donné la durée de vie des matériels concernés, il devient urgent de se positionner sur la question de la gestion des déchets. Le renouvellement et de modernisation des mini-réseaux, ponctuels aujourd'hui, vont devenir prégnants dans les années à venir, suite à la multiplication des mini réseaux solaires. Les décideurs et décideuses, les agences, les ministères et les organismes bailleurs de fonds doivent l'anticiper, en élaborant dès aujourd'hui les mécanismes de soutien technique et financier nécessaires pour éviter de futures avaries porteuses de mécontentement social, principalement ceux liés au recyclage des éléments de batterie, à fort pouvoir nocif pour la santé et les écosystèmes.
- Par ailleurs, un nombre extrêmement important d'infrastructures énergétiques (variable selon les pays mais pouvant dépasser les 50 %) n'est plus en état de fonctionnement après quelques années (pour des raisons aussi bien techniques, qu'économiques, sociales ou organisationnelles), générant ainsi un nombre important de déchets "prématurés". Une réhabilitation de ces infrastructures permettrait non seulement de limiter la quantité de déchets, mais également un rapport impacts/coût possiblement intéressé (cf. thème 2 - Adaptation et maintenance des infrastructures).

- Si la thématique intéresse théoriquement aussi bien les organismes bailleurs que les porteurs et porteuses de projets, rare pour ne pas dire inexistantes sont dans l'incapacité d'agir concrètement, du fait d'un manque criant d'infrastructures de réparation / recyclage dans les pays d'intervention.

RECOMMANDATIONS

Si la thématique des déchets intéresse théoriquement, un sévère retard est à noter sur sa prise en compte et la mise en place de bonnes pratiques dans les projets. Des mesures concrètes et la mise en place d'instruments et indicateurs sont attendues. Les recommandations suivantes sont donc proposées :

- Intégrer le sujet de la gestion des déchets dans les stratégies de transition énergétique des organismes bailleurs de fonds.
- Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie des produits et technologies proposées afin de mieux connaître les émissions carbone des projets, notamment pour l'accès à l'énergie off-grid, pour une meilleure considération du problème (cf thème 2 - Mesure de l'impact carbone)
- Recommandations du livre blanc de l'ADEME – SER sur l'accès à l'énergie :
- S'assurer que la gestion de la fin de vie des systèmes est bien intégrée dans les missions de l'opérateur qui pourrait avoir en concession le système.
- Promouvoir la généralisation d'un système de garantie avec un service local de réparation et de récupération favorisant la confiance des consommateurs et consommatrices et répondant à la problématique du recyclage.
- Favoriser la mise en place de filières permettant de gérer la fin de vie et le recyclage des équipements utilisés dans les projets d'accès à l'énergie durable (panneaux solaires, batteries, onduleurs, équipements électriques et électroniques...) à l'instar des filières REP (Responsabilité élargie du producteur - mises en œuvre en France pour différents types de produits).
- Financer le développement d'infrastructures locales de réparation et de recyclage.
- S'appuyer sur des initiatives comme PV-Cycle (l'éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique pour collecter et recycler les panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie) et un dispositif de renforcement de capacités Nord/Sud voire Sud/Sud pour développer les filières de recyclage.
- Favoriser la production locale d'équipements, permettant une réparation, une réutilisation et un recyclage plus fréquents.
- Sensibiliser les populations comme les porteurs et porteuses de projets à la problématique.
- Intégrer un indicateur lié à la quantité de déchets émise par les projets à échelle de temps variables.

THÈME 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES

1. Soutenir les pays en développement pour développer des stratégies de transition énergétique justes

A. Contexte et présentation de l'engagement

L'article 11 de l'Accord de Paris est consacré au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les plus vulnérables. Ces capacités concernent l'adaptation aux changements climatiques et la définition de stratégie d'atténuation ambitieuses. Les parties signataires de l'Accord s'engagent donc à coopérer pour appuyer le renforcement des capacités des pays qui le nécessitent.

L'un des engagements de la France, pris dans le cadre du *One Planet Summit* est également de « continuer à soutenir les pays et les partenaires pour accélérer l'action et l'ambition climat d'ici à 2020, y compris le développement de trajectoires de long-terme de décarbonation à 2050 et de stratégies pour atteindre les émissions nettes nulles, et promouvoir des actions de court terme qui fournissent les éléments pour atteindre ces trajectoires de développement de plus long terme. »

B. Évaluation

L'AFD s'engage au renforcement des capacités sur deux aspects :

- Au niveau technique avec l'opérationnalité des organismes opérateurs électriques ;
- Plus largement avec des actions de renforcement à plusieurs niveaux (administrations, collectivités, institutions...).

L'AFD propose ainsi du soutien aux décideurs et décideuses dans la définition de politiques publiques notamment au travers de la Facilité 2050, créée en 2018. Un appui spécifique est donné à l'accompagnement de stratégies de transition énergétique.

LE TRAVAIL DE LA FACILITÉ 2050

Via la facilité 2050, des discussions techniques ont lieu entre des bureaux d'études et les bénéficiaires (ministères de l'énergie et/ou de l'économie des pays hôtes). Aujourd'hui des projets sont par exemple en cours en Algérie, Pakistan, Cambodge, Cote d'Ivoire et Indonésie incluant du travail de modélisation. L'accompagnement des politiques est un processus de long terme délicat qui doit fournir des outils pour développer des stratégies ambitieuses sans pour autant venir imposer des objectifs. La Facilité 2050 soutient notamment des projets pour développer des stratégies de développement bas-carbone de long terme. Le projet *Deep Decarbonization Pathway* porté par l'IDDRI fait ainsi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans certains pays. L'objectif est d'outiller et

de faire monter en compétences des organisations partenaires locales sur le long terme, ces organisations partenaires venant d'instituts de recherche ou d'universités pour s'assurer la portée à long terme du soutien. Ce travail vise principalement les pays du G20 et doit permettre d'éviter que les pays en développement ne s'enferment dans l'exploitation des énergies fossiles. Cet enjeu est central pour éviter que des pays possédant des quantités importantes de ressources fossiles ne soient exposés à des projets d'exploitation de ces ressources qui seraient incompatibles avec l'Accord de Paris. Si des règles existent pour interdire ces exploitations dans les pays européens, rien n'est fait aujourd'hui pour éviter ce genre de projet dans les pays en développement.

Le renforcement de capacités présente un double enjeu :

- Permettre aux pays soutenus d'avoir des objectifs précis et ainsi d'identifier leurs besoins pour la transition énergétique ;
- Aligner les exigences des organismes bailleurs avec ces stratégies pour faire le lien avec les ONG de terrain.

De nombreux apports techniques sont donc apportés par la France aux pays en développement pour soutenir la réalisation de politiques énergétiques alignées avec l'Accord de Paris. La concrétisation de l'engagement de la France apparaît donc pertinente. Cependant, un effort particulier pourrait être porté à l'inclusion des acteurs et des actrices de la société civile pour améliorer la pertinence de ces politiques avec la réalité du terrain.

La notion de transition juste²⁹, identifiée comme un enjeu central dans l'Accord de Paris, n'est pas assez clairement définie comme un sujet prioritaire dans les actions menées par la France dans son travail de renforcement des capacités. Cette ambition pourrait être plus forte.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	évaluation
Soutenir les pays en développement pour développer des stratégies de transition énergétique justes	1	0,5	0,5	2/3	Moyenne

C. Retours terrains

On note une considération grandissante pour l'intégration du renforcement de capacités dans les projets de développement. Ces activités étant clés pour la pérennité des projets et infrastructures, il est nécessaire d'investir massivement sur le sujet. Étant donné l'envergure des besoins, il est par ailleurs illusoire de considérer que le secteur privé seul parviendra à prendre en charge les dépenses associées.

- L'incapacité des structures étatiques à partir "du terrain" et des problématiques qui y sont associées est un réel biais dans l'atteinte des objectifs liés à l'accès à l'énergie. Un des objectifs du renforcement de capacité réside également dans le fait d'instaurer un climat de confiance amélioré entre les opérateurs et opératrices terrain et les structures étatiques. Pour cela, il est nécessaire de permettre à ces parties prenantes de se rencontrer sur les terrains d'intervention, dans les conditions terrain, et de comprendre les problématiques rencontrées par les autres. L'enjeu pour les structures de l'État est de mettre leur personnel en capacité d'être plus présent sur le terrain avec une régularité effective de visites sur site aux opérateurs et opératrices.
- Les ONG ont de plus en plus de mal à obtenir les financements nécessaires pour déployer des projets soucieux d'appropriation locale et de transfert de compétences ; les mesures d'accompagnement mises en place restent impuissantes pour répondre aux chimères du changement d'échelle qui s'étale sur des durées plus longues que les calendriers habituels des projets. Cela questionne aussi la pertinence des plans d'exploitation trop figés que développent certaines ONG : la modélisation est souvent mise en déroute par la réalité.
- Sur le terrain, la professionnalisation des acteurs et des actrices passe par l'acquisition de capacités spécifiques, rendue possible par l'expérience progressive des ressources humaines, depuis les stages de formation à la mise en place de grands projets. Il s'agit donc de reconnaître qu'embaucher des jeunes / stagiaires dans le domaine spécifique de l'électricité constitue un investissement non seulement pour la structure mais également pour le secteur à part entière. Il semble alors important d'intégrer des fonds pour la formation et le recrutement de ces jeunes / stagiaires, notamment dans les propositions d'appels d'offres. pays d'intervention.

29. La *transition juste* est un concept clé dans la lutte contre les changements climatiques défendant que la transition écologique et énergétique ne doit pas se faire aux dépens des enjeux sociaux et des personnes vulnérables.

RECOMMANDATIONS

Concernant le contenu de l'aide apportée :

- Renforcer la prise en compte de la notion de transition juste dans les politiques énergétiques des pays soutenus en explicitant le concept aux acteurs et actrices bénéficiant d'accompagnements et en œuvrant pour l'intégration de volets sociaux dans les enjeux énergétiques.

Concernant les cibles de cette aide :

- S'assurer que l'aide proposée bénéficie également aux pays les moins avancés et pas uniquement aux pays ayant un niveau de développement intermédiaire.

Concernant la relation avec les acteurs et actrices de terrain :

- Inclure les ONG de terrain dans la co-construction de politiques publiques liées à la transition énergétique.
- Demander une approche territoriale et un volet sur le renforcement des capacités des acteurs et actrices locales dans tous les projets de développement.

L'essor d'un vivier humain de compétences locales est absolument nécessaire et intimement lié à la structuration du secteur.

Dans ce but, mettre en place les moyens permettant aux opérateurs et opératrices de faciliter la montée en compétences des ressources humaines est une démarche à encourager. Les parcours de formation professionnelle dans les écoles et l'acquisition de capacités par l'expérience (stage, valorisation des acquis) doivent être rapidement structurés. Des moyens seront nécessaires aux organismes opérateurs afin qu'ils réalisent ces investissements, liés à la formation, utiles à l'ensemble du secteur.

Les institutions de coopération multilatérale (telle l'Union européenne) ou bilatérale (telle l'Agence française de développement) devraient également renforcer l'appui à la structuration d'une filière électrification rurale décentralisée (ERD) dans les pays du Sud, à travers des programmes spécifiques d'assistance technique (formation, méthodologie notamment) dédiés à :

- la création et la gestion d'entreprise (fourniture et maintenance d'équipements, d'exploitation, gestion des déchets en fin de vie) au Sud ;
- la professionnalisation des collectivités du Sud ;
- la certification des produits distribués au Sud.

2. Coalitions internationales et redevabilité

A. Contexte et présentation de l'engagement

Lors de la présidence française de la COP21, la France a initié de nombreuses coalitions, couvrant de nombreux enjeux (par exemple l'initiative 4/1000 dans le domaine de l'agriculture). En ce qui concerne les initiatives inter-étatiques dans le domaine de l'énergie, la France a porté 2 initiatives principales : l'AREI - Initiative africaine pour les énergies renouvelables et l'ASI - Alliance solaire internationale, co-initiée avec l'Inde.

Les coalitions doivent permettre à la France à la fois de concrétiser ses engagements financiers et de promouvoir une diplomatie ambitieuse en termes de transition énergétique en engageant d'autres pays et acteurs et actrices à ses côtés. Dans son agenda 2030, la France "s'est engagée à consacrer plus de 3 milliards d'euros au développement des énergies renouvelables en Afrique d'ici 2020 où le taux d'électrification régional dans la partie subsaharienne est le plus faible du monde". Cet engagement est mis en œuvre par d'AFD dans le cadre de la phase I de l'AREI (2016-2021).

PRÉSENTATION DE L'AREI

L'initiative se donne pour objectif d'atteindre au moins 10 GW de capacité nouvelle et additionnelle en Afrique de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2020. Elle veut également mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW et viser un accès universel à l'énergie sur le continent d'ici 2030.

L'initiative se décompose en 3 phases :

- **Déploiement (2015-2016)** : Lancement officiel des activités de l'AREI qui comprennent la mobilisation des ressources, la mise en place de la structure de gouvernance et de gestion ainsi que l'identification des projets de la Phase 1 qui seront en attente de mise en œuvre à partir de mi 2016.
- **Phase 1 (2016-2020)** : En coopération avec les organisations partenaires bilatérales et globales, évaluations, préparations et activités habilitantes cruciales au niveau

continental africain ainsi que dans un nombre de pays pionniers. Atteinte d'au moins 10GW de capacité de production énergétique nouvelle et additionnelle.

- **Phase 2 (2020-2030)** : Déploiement ambitieux à grande échelle des politiques et programmes définis au niveau national et des incitations proposées dans la Phase 1. Une continuité dans l'identification des projets, leurs évaluations et leurs révisions pour une augmentation d'au moins 300 GW de capacité de production nouvelle et additionnelle d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables.

Lors de la COP21, un engagement de 10 milliards d'euros sur la période 2015 - 2020 a été annoncé par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les USA, le Royaume Uni, l'Union Européenne, La Suède, et les Pays-Bas.

PRÉSENTATION DE L'ASI

L'ASI est une initiative co-pilotée par l'Inde et la France, autour de 98 pays signataires (en septembre 2021).

Son objectif est de produire les règles du marché, normes et standards de l'énergie solaire, afin d'obtenir un déploiement rapide et massif, particulièrement dans les pays riches en rayonnement solaire mais où les risques sont encore perçus comme élevés. L'ASI soutient la mise en place d'outils concrets, des mesures de renforcement

des capacités et d'instruments financiers innovants. Un objectif est l'harmonisation des politiques publiques, des réglementations et des tarifs entre les pays qui permet de réduire les incertitudes, de renforcer la viabilité économique des projets solaires et de rassurer les investisseurs et investisseuses.

L'ASI projette de faciliter l'installation de plus de 1000 GW de capacité supplémentaire d'ici 2030, avec un financement estimé à 1000 Mds\$ sur la même période.

B. Évaluation

L'AREI a atteint l'objectif de sa première phase (atteindre 10 GW de capacités renouvelables supplémentaires) en 2019, avec un an d'avance. Elle a pour cela mobilisé 6,4 milliards d'euros (contre les 10 milliards prévus initialement) pour mener 206 projets.

En 2021, la France avait contribué à 2,6 milliards d'euros (sur les 3 milliards promis sur la période 2016-2020, prolongée en raison de la crise sanitaire), en finançant via des prêts 51 projets contribuant à 15% des objectifs de l'AREI. Au niveau politique, l'engagement français a été constant entre 2015 et 2019, permettant un portage politique important au niveau des pays africains partenaires.

Depuis 2019, aucun rapport du Conseil d'administration de l'AREI n'est toutefois disponible en ligne - la crise du coronavirus et un changement de direction pouvant en être à l'origine. Lors de nos échanges, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères n'avait également pas de visibilité sur les dernières réunions du Comité technique ou sur les principes spécifiques de redevabilités ou d'évaluation de fin de la phase 1.

Au-delà d'un problème de transparence, l'AREI souffre d'un manque d'inclusion. Très peu de rencontres ont été organisées ou acceptées par le secrétariat avec la société civile alors que l'initiative devrait fixer ses objectifs et ses activités avec tous les acteurs et actrices pertinentes, en particulier la société civile et les communautés locales africaines.

En ce qui concerne l'ASI, la France y contribue de plusieurs manières :

- Au **secrétariat de l'organisation**, en mettant à disposition deux expertes et experts français détachés.
- En mobilisant **son réseau diplomatique**, pour porter notamment les priorités de l'ASI au sein du *One Planet Summit* et dans l'ensemble des enceintes multilatérales concernées (au Sommet climat du secrétaire général des Nations unies, à la COP25, auprès de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (Irena), auprès de l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI), ou encore de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), etc.) et auprès des banques multilatérales de développement.
- En mobilisant le **secteur privé**. Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et le Medef International co-président avec leurs homologues indiens un comité international des chambres de commerce qui formule des recommandations à l'ASI sur les conditions favorables aux investissements privés dans l'énergie solaire.
- **En appuyant financièrement des projets, via l'AFD**. À ce jour, l'AFD a engagé environ 1,15 milliards d'euros. Il s'agit pour l'essentiel, en volume, de projets de centrales solaires photovoltaïques connectées au réseau. Ces fonds ont contribué à développer plus de 2,6 gigawatts de capacité solaire. Par ailleurs, la Banque Mondiale, l'ASI, l'IRENA et l'AFD ont lancé l'initiative Solar Risk Mitigation à la COP24, qui comprend un volet d'appui au développement de conditions propices et d'une plateforme de marchés publics en ligne qui facilitera l'accès aux financements en regroupant les enchères de projets solaires et renouvelables plus largement. L'objectif visé est d'aboutir à des appels d'offres communs et multi-pays. La France apportera 50 millions d'euros dans une facilité de garantie en faveur de projets de centrales d'énergies renouvelables de petite taille dans les pays de l'ASI. Ces fonds permettront de mobiliser un investissement privé de 3,5 milliards d'euros et 1.6 GW d'énergie solaire.

Les coalitions à l'initiative de la France permettent donc une mobilisation importante d'autres pays et partenaires, avec des résultats de différentes formes (politique, financiers...). Toutefois, il existe peu de mécanismes opérationnels de redevabilité et d'évaluation de l'action française au sein de ces alliances : impacts sur le terrain, renforcement des capacités, pérennisation du portage politique, effet de leviers, etc.

Si la France a permis d'initier des coalitions novatrices, en réhaussant régulièrement sa contribution promise, l'ambition affichée est à nuancer au niveau :

- Des objectifs que les coalitions se sont données ; ceux-ci paraissant insuffisants par rapport aux besoins.
- Des objectifs de pérennisation, au niveau notamment du renforcement des capacités des partenaires (en lien avec l'absence d'évaluation et de stratégie de transfert de compétences).
- Des effets leviers (si les USA, la Suède, les Pays Bas, ont signé l'engagement de contribuer à hauteur de plusieurs milliards d'euros à l'AREI, ils n'ont finalement pas contribué à la première phase, limitant l'effet de levier initial porté par la France).
- De la mobilisation des acteurs et actrices non-étatiques, en particulier la société civile et les communautés locales. La transition énergétique ne peut se faire sans ces acteurs et actrices clés. Hors, que ce soit l'AREI ou bien l'ASI, l'inclusion et la participation des sociétés civiles restent très faibles, voire inexistantes.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Contribution de la France à des initiatives internationales structurantes	1	0,5	0,5	2/3	Moyenne

C. Retours terrains

La France, comme d'autres pays riches, a su profiter de la COP21 pour initier des coalitions structurantes dans le domaine de l'énergie, à travers l'AREI et l'ASI notamment. L'engagement français se démarque des autres pays, à travers une mobilisation politique et financière.

Toutefois, les impacts de ces coalitions sont difficiles à mesurer, notamment en l'absence de mécanismes clairs de redevabilité et d'évaluation. Même si les énergies renouvelables présentent une des solutions clés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, mal installées, ces infrastructures peuvent entraîner des conséquences négatives pour les populations concernées, comme l'accaparement de terres ou de ressources telles l'eau. En conséquence de quoi :

- Une **meilleure évaluation des impacts** et la **mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et de transfert de compétences des structures porteuses et des partenaires** permettraient de renforcer la pertinence de l'action française au sein de ces coalitions.
- La France devrait s'assurer que les coalitions qu'elle soutient incluent correctement les sociétés civiles et les communautés locales, afin de garantir le respect de leurs droits et de leurs demandes, mais aussi de pérenniser les projets et actions mis en œuvre sur le terrain.

THÈME 4 : INNOVATION & RECHERCHE

Renforcer la recherche et l'innovation dans des technologies énergétiques bas-carbone

A. Contexte et présentation de l'engagement

L'Accord de Paris, dans son article 10, engage les pays signataires à participer au transfert de technologies vers le Sud, à mettre en place des collaborations en matière de recherche-développement et à faciliter l'accès des pays en développement signataires à la technologie.

En ce qui concerne les autres engagements internationaux, le programme d'Action Addis Ababa qui prend également un engagement similaire : « *Nous intensifierons la coopération internationale pour fournir une aide adéquate et faciliter l'accès à la recherche sur la technologie des énergies propres* ».

Au niveau national, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a également décliné sa stratégie nationale de recherche et d'innovation à l'international en dédiant un axe de sa politique pour *mettre la recherche au service du développement*, et notamment :

- Contribuer au renforcement des capacités de recherche et d'innovation des pays en développement.
- Mobiliser la communauté scientifique au-delà des organismes dédiés et se doter d'une organisation propre à entretenir le réseau de partenariats et le pilotage politique bi-ministériel de ce secteur.
- S'appuyer sur la recherche au service du développement pour alimenter et reformuler les questionnements scientifiques de la recherche française.

L'AFD, de son côté, s'engage notamment dans sa stratégie de transition énergétique à soutenir l'innovation technologique en matière de gestion et stockage de l'électricité, condition à la diffusion des énergies renouvelables intermittentes.

B. Évaluation

Dans sa stratégie transition énergétique, l'AFD met en avant différents sujets liés à la recherche et l'innovation et souhaite « *identifier les innovations susceptibles de se concrétiser à moyen terme et d'avoir un impact significatif sur les systèmes énergétiques. Ces innovations, en lien avec le numérique* ».

notamment (gestion des données ou cyber sécurité), seront de puissants leviers pour accélérer les transitions énergétiques.”

Des financements sont donc alloués dans le cadre de l'aide publique au développement pour des projets rentrant dans cette logique. Citons par exemple l'initiative Digital Africa, principalement financée par l'AFD et qui a pour mission de renforcer la capacité des entrepreneurs numériques africains à concevoir et déployer à grande échelle des innovations de rupture au service de l'économie réelle.

Dans le fonctionnement du Fond Français pour l'Environnement Mondial, qui vise à financer des projets innovants en faveur de l'environnement dans les pays en développement, on retrouve les exigences de l'AFD (exclusion des énergies fossiles, analyse des impacts environnementaux et sociaux des projets). Le FFEM ne finance ainsi que des projets innovants dans le déploiement d'énergies renouvelables ou des projets de maîtrise de la demande en énergie. Dans sa stratégie pour les prochaines années, le FFEM met en avant l'ODD 7, notamment au travers de la thématique *Transition énergétique et villes résilientes*.

Si le soutien de la France pour la recherche et l'innovation se concrétise, Coordination SUD regrette une orientation trop axée sur le renforcement de nouvelles technologies de pointe, notamment basées sur le numérique. Si ces avancées sont essentielles dans la transition énergétique bas carbone, elles devront être complétées par des innovations frugales, sobres et basées sur des low technologies (technologies simples, durables, accessibles à toutes et tous) tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

LA NOTION D'INNOVATION FRUGALE

Dans sa définition de l'innovation, le FFEM inclut une dimension « innovation frugale », peu développée pour l'instant. Le FFEM est en attente de ce genre de projets. Par exemple, un projet a été financé pour l'association la voûte nubienne (AVN) au Sahel (Sénégal, Burkina Faso, Mali) comprenant de la formation de personnels sur des techniques

de construction en terre. Autre exemple, de petites centrales hydroélectriques au Cameroun ont été financées par le FFEM et sont les premières centrales privées de moins de 5 MW dans le pays, l'innovation réside donc dans l'aspect juridique avec le volet contractuel entre le promoteur et les autorités.

De plus, de nombreux projets souffrent de problèmes de financements après l'étape de l'étude de faisabilité, notamment pour l'accès à l'énergie. Les démonstrateurs peuvent être financés avec un FASEP ou des appels à projet de l'ADEME mais ont des difficultés à trouver des financements pour être diffusés à une échelle plus large. Même lorsque le démonstrateur est intéressant, les projets ne trouvent pas toujours de financements pour passer à l'échelle.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Renforcer la recherche dans des technologies énergétiques bas-carbone	1	0,5	0,5	2/3	Moyenne

C. Retours terrains

Exemple de sobriété dans l'éco-construction :

- Privilégier l'éco-construction bas-carbone qui répond aux besoins de logements décents et résilients, d'énergie pour tempérer les habitations, et qui permet de s'adapter aux événements climatiques extrêmes (au Sahel, 80% des foyers vivent directement sous des toitures de tôle).
- Sensibiliser les organismes bailleurs et les partenaires des projets à intégrer aux termes de références des critères d'éco-construction bas carbone (70 à 80% des bâtiments communautaires au Sahel sont financés par des organismes bailleurs du Nord, principalement avec des fonds publics, sans prendre en compte les règles de construction des pays donateurs).

Exemple de sobriété dans l'accès à l'énergie :

- Utiliser des solutions solaires thermiques (capteurs solaires thermiques, concentrateurs solaires, fours et cuiseurs solaires, climatiseurs solaires...) pour des applications thermiques, évitant ainsi le gaspillage d'électricité – l'énergie solaire étant directement transformée en chaleur ou froid utilisable. Dû à la méconnaissance des technologies renouvelables thermiques, les solutions d'accès à l'énergie se réduisent trop souvent à l'électrification.

Les innovations high-techs notamment utilisées sur les centrales photovoltaïques, et permettant entre autres de suivre le fonctionnement de la centrale à distance, pose plusieurs questions :

- La capacité des acteurs et actrices locales à les utiliser / les réparer en cas de casse.
- La disponibilité des pièces de rechange localement (dans la sous-région), étant donné un marché encore naissant. L'indisponibilité d'une pièce de rechange localement peut provoquer une rupture d'approvisionnement en électricité pendant plus de 6 mois.
- La question des données utilisateurs et utilisatrices, qui est de plus en plus controversée dans les pays développés. Si le sujet est encore peu traité juridiquement dans les pays d'intervention, le Burkina Faso commence notamment à étudier le sujet. La protection de ces mêmes données doit être prise en compte au même titre que les dispositifs mis en place dans les pays occidentaux.

Le concept "low-tech" reste peu imaginable dans le domaine de l'accès à l'électricité. Cependant, une meilleure connaissance des impacts de chaque solution et source de production en *off-grid* (solaire pv, batteries, éolien, hydro, etc.) serait nécessaire pour prendre des décisions de développement en connaissance de cause.

Les ONG sont notamment très actives sur des projets d'accès à l'énergie *off-grid* mais elles ont des difficultés pour passer à l'échelle.

RECOMMANDATIONS

Donner plus d'importance au levier de « sobriété » dans l'action de la France concernant la recherche dans des technologies bas-carbone, à la fois au niveau de des éléments nécessaires à la fabrication des énergies renouvelables (en lien avec les Low-tech) et des usages, notamment au niveau du numérique. Il est nécessaire de souligner le rôle incontournable des Low-tech dans la mise en œuvre de la stratégie de l'AFD, notamment à travers la recherche de plus d'efficacité énergétique, et plus encore, la recherche et le renforcement des méthodologies et des dynamiques de diffusion au plus grand nombre.

Soutenir davantage le changement d'échelle des projets ayant démontré un intérêt lors de la phase de test, notamment pour l'accès à l'énergie. Cela pourrait passer par une « standardisation » des moyens financiers. La Finance carbone pourrait être une piste pour apporter des financements complémentaires aux projets d'accès à l'énergie, notamment en améliorant le suivi de leur impact carbone. Cela passe notamment par une meilleure estimation de l'impact carbone des projets (cf. thème 2 – Mesure de l'impact carbone)

THÈME 5 : IMPACT DE NOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Maîtriser nos besoins en matières premières et leurs origines

A. Contexte et présentation de l'engagement

La transition énergétique de la France comme celle de l'ensemble des pays développés aura un impact en termes de pression sur les ressources et les matières premières. Cette pression portera en grande partie sur des pays en développement dans lesquels ces matières premières sont présentes et dont les exigences environnementales et sociales sont souvent moins poussées que sur notre territoire.

Bien qu'aucun accord international ne s'attaque spécifiquement à cet enjeu et n'engage les acteurs et actrices à l'échelle internationale, ce point est bien mis en avant dans un récent rapport de l'Agence Internationale de l'Énergie "*The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*". Ce rapport alerte sur le fait que la production et le traitement de ces ressources entraînent des risques sociaux et environnementaux pour les communautés locales dans des pays en développement et regrette que les standards sociaux et environnementaux ne soient pas à la hauteur de ces enjeux.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du gouvernement met également en garde sur le fait que « *les minerais et métaux importés, les impacts environnementaux sont « délocalisés » notamment vers les pays émergents où les réglementations environnementales (et sociales) n'ont souvent pas le même niveau d'exigence que dans les pays occidentaux. Dans la mesure où les gisements deviennent de plus en plus difficiles à mobiliser ou présentent de plus faibles teneurs en substance, les coûts économiques et environnementaux de leur extraction et de leur production ont vocation à augmenter.* »

B. Évaluation

L'un des premiers enjeux est de limiter nos besoins pour réduire la pression sur les ressources. L'économie circulaire est donc un levier important pour réutiliser les ressources extraites. Sur ce point, la France a adopté en 2018 la Feuille de Route de l'Économie Circulaire (FREC), celle-ci proposant des mesures pour améliorer le recyclage et accompagner les filières émergentes. Coordination SUD regrette cependant que la gestion des équipements énergétiques ne soit pas spécifiquement mentionnée dans cette même FREC.

Sur ce volet énergétique, dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs, plusieurs types de déchets sont inclus dans les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

- Panneaux photovoltaïques (catégorie 11).
- Appareillage d'installation pour le réseau d'énergie électrique basse tension et le réseau de communication (catégorie 12).
- Équipements de production de stockage et de conversion d'énergie (catégorie 13).

LES ACTIONS DE PV CYCLE

Pour ce qui est des panneaux photovoltaïques, la société PV Cycle, éco-organisme agréé par le ministère, mène des actions pour développer l'éco-conception des produits utilisés dans les panneaux photovoltaïques ainsi que leur recyclage.

L'action de PV cycle concerne les fabricants/fabricantes, revendeurs/revendeuses (y compris en ligne) et organisations importatrices de panneaux photovoltaïques en France.

En ce qui concerne l'impact inévitable de notre transition énergétique une fois tous les efforts réalisés pour développer l'économie circulaire, aucune réponse n'a pu être apportée lors de nos entretiens. Il semblerait donc qu'aucune action concrète n'ait été mise en œuvre pour une thématique pourtant importante car à la croisée d'enjeux environnementaux, sociaux, économiques et diplomatiques.

Dans son évaluation environnementale stratégique, la PPE note que sa mise en œuvre aura un impact négatif sur les ressources épuisables (hors fossiles) mais n'apporte aucune réponse concrète, regrettant qu'« Il est difficile d'évaluer l'impact qu'aura la PPE sur la demande de ressource du fait de l'absence de rapport sur le sujet ».

Le sujet semble davantage traité à l'échelle européenne voire extra-européenne. A l'échelle européenne, l'European Raw Material Alliance (ERMA) a été créée pour traiter du défi de l'accès sécurisé aux matières premières nécessaires à la transition énergétique, tant pour l'autonomie de l'Union Européenne que pour l'impact sur les pays d'où sont extraites les ressources.

La concrétisation et la pertinence de l'action de la France sur cet engagement semblent donc partielles car bien que des efforts soient faits sur l'économie circulaire, la prise en compte de l'impact environnemental des ressources qui devront être extraites n'est pas suffisamment considéré. Il est urgent que le sujet soit davantage considéré étant donné la place croissante d'appels à projets concernant énergie et numérique qui pourrait contribuer à une augmentation de l'utilisation de ces ressources.

Au niveau de l'ambition, Coordination SUD regrette que la France se retranche derrière la volonté de non-ingérence pour ne pas pousser pour de meilleures exigences environnementales dans les infrastructures d'extraction des ressources dans certains pays et ne limite son action qu'à ses activités domestiques.

Engagement	Concrétisation	Pertinence	Ambition	Note	Évaluation
Maîtriser nos besoins en matières premières et leurs origines	0,5	0,5	0	1/3	Mauvaise

RECOMMANDATIONS

Globalement en plus d'actions pour favoriser l'économie circulaire, circulaire, nous appelons à renforcer les actions pour un meilleur contrôle des matières premières et ressources qui doivent être extraites ou utilisées par la France dans le cadre de sa transition énergétique. Cela passe par :

- La réalisation des études pour mieux estimer l'impact concret du déploiement de certaines technologies sur les ressources épuisables et l'impact environnemental que leur extraction peut engendrer dans les pays où elles se situent.
- Un travail avec les pays en développement pour lesquels l'enjeu des ressources en matière première est important pour les aider à mettre en place des exigences environnementales plus importantes dans les

projets d'extraction et en limiter l'impact.

- Relocaliser certaines infrastructures d'extraction sur le territoire français pour s'assurer d'un meilleur contrôle des impacts environnementaux.

Il serait également souhaitable de diffuser auprès des entreprises et des ONG de développement des exigences et des bonnes pratiques pour prendre en compte l'impact environnemental de leur approvisionnement. à l'image de ce que fait la Division CSR de l'OCDE pour donner des recommandations sur l'approvisionnement en minéraux.

En outre, la traçabilité de fabrication et d'exploitation des métaux rares doit être assurée, notamment pour s'assurer du respect des règles internationales en termes de travaux forcés.



Rassembler et agir
pour la solidarité internationale

Création graphique et mise en page : Benjamin Madelaine

14, passage Dubail 75010 Paris
Tél. : +33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
Juillet 2021